

BULLETIN**MUNICIPAL**

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

Budget de 1954

et

Programme de Travaux

C'est généralement après le vote par le Parlement de la loi des finances que sont données aux maires, par l'autorité de tutelle, des instructions pour l'établissement des budgets communaux. Les communes qui entendent parler depuis très longtemps de la réforme des finances communales ainsi que des modifications à apporter au régime des taxes directes et indirectes espèrent toujours que la loi de finances leur apportera les moyens d'équilibrer leur budget sans qu'elles soient obligées d'avoir toujours recours aux centimes additionnels. Elles sont hélas souvent déçues. Cette année, la déception des communes fut encore plus grande car, non seulement l'Etat ne leur a donné aucun moyen de se procurer des ressources pour faire face aux charges qui ne cessent de s'accroître, mais a diminué de 25 % sa participation aux dépenses d'intérêt général. D'autre part, les mesures prises par le Gouvernement, en ce qui concerne les légalisations de signatures et les fiches d'état civil, ont occasionné une légère perte de recettes aux communes.

Dans sa circulaire concernant l'établissement des budgets de 1954 du 15 janvier, parvenue dans les mairies le 22 janvier, M. le Préfet de Seine-et-Oise, après avoir signalé que les taux maxima des taxes directes restaient inchangées, qu'aucun changement n'était apporté au régime de la taxe locale et que la participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général était réduite de 25 %, a indiqué qu'il appartenait aux Conseils municipaux d'assurer l'équilibre réel de leur budget, qu'aucun déficit ne serait toléré et que pour obtenir cet équilibre, les Assemblées locales devraient rechercher toutes les compressions de dépenses possibles, par exemple : réduction des effectifs du personnel, contraction de services, échelonnement de travaux, réduction ou suppression de subventions à des organismes privés. Il a ajouté qu'il était neces-

(Suite page 2).

PENSEZ AUX VACANCES DE VOS ENFANTS

La Colonie Municipale de Charbonnière, à Saint-Jean-de-Braye (Loiret), ouvrira ses portes le samedi 3 juillet.

Prochaines Grandes Manifestations
RÉUNIONS - SOIRÉES**Congrès d'Archéologie**

au Centre Culturel

Vendredi 23 - Samedi 24,

Dimanche 25 avril

Repas de l'Amitié - Salle des Fêtes

Dimanche 25 avril

Promenade à Charbonnière

Cueillette de Muguet

Rallye automobile et motocycliste

Samedi 1^{er} mai**Fête Anniversaire de la Victoire de 1945**Kermesse des Anciens Combattants
au Centre Culturel et Salle des Fêtes

Diverses Manifestations et Cérémonies

Vendredi 7 - Samedi 8 - Dimanche 9 mai

Soirée Théâtrale - Salle des Fêtes

Groupe "Blomet-Volontaires"

et Cours d'art dramatique de Saint-Cloud

Samedi 15 mai

Soirée cinématographique

de documentation Sanitaire et Sociale

Salle des Fêtes - Mardi 18 mai

Soirée Théâtrale - Salle des Fêtes

"Trente-six Ritournelles"

Samedi 22 mai

Fête des Mères - A la Mairie

Dimanche 30 mai

saire de limiter l'attribution des subventions ou des secours aux seuls organismes, associations ou œuvres présentant un intérêt local indiscutable et ayant donné des preuves d'une activité utile à la commune.

Il est bien difficile dans une commune comme Saint-Cloud actuellement en pleine extension, en raison des constructions qui s'édifient un peu partout, de comprimer les dépenses en réduisant, par exemple, les effectifs de personnel, qu'il y a lieu plutôt d'augmenter pour assurer la bonne marche des services, notamment celui d'entretien de la voirie et des écoles ainsi que celui d'enlèvement des ordures ménagères.

Agrandir les écoles en créant des classes nouvelles, ainsi que nous le faisons chaque année, c'est très bien, mais il faut ensuite, indépendamment de la dépense d'amortissement de la construction, prévoir les charges de chauffage, d'éclairage, de nettoyage et d'entretien.

Enlever un plus fort tonnage d'ordures ménagères parce qu'il existe davantage de foyers, c'est facile, mais encore faut-il acquérir des véhicules spéciaux, recruter du personnel et payer les frais d'incinération.

Comment peut-on dans ces conditions envisager des compressions dans les dépenses qui ont déjà été réduites au strict minimum afin de ne pas surcharger les contribuables ? Cela est impossible. Pour faire face cette année aux charges nouvelles et incompressibles qui incombent à la commune, il a été nécessaire d'augmenter les dépenses budgétaires de 26.662.000 francs. Le budget primitif qui était en 1953 de 145.455.182 francs a dû être porté à 172.117.000 francs.

Nous rassurons tout de suite nos concitoyens en leur signalant qu'ils n'auront pas à supporter une charge correspondant à cette augmentation.

La politique de prudence et d'économie que nous avons toujours pratiquée en ce qui concerne l'établissement de nos budgets a procuré à la commune, outre l'aisance de trésorerie qui lui est nécessaire, des plus-values appréciables, dans le produit des taxes indirectes notamment, qui ont permis au Conseil municipal de voter des dépenses non prévues au budget primitif, sans imposer les contribuables et qui permettent aujourd'hui, non seulement de ne faire appel aux impôts directs pour équilibrer le budget que pour une somme de 4 millions de francs sur 26.600.000 francs de dépenses supplémentaires, mais aussi de financer une partie du programme des travaux de 1954 sur les fonds libres.

Sur les 4 millions couverts par des centimes additionnels, il y a près de 3 millions destinés à régler les annuités des emprunts contractés en 1953 par des gros travaux (travaux d'assainissement du bassin du Val d'Or, première tranche, et travaux de renforcement de canalisations de gaz).

La charge à supporter par les contribuables au titre des dépenses ordinaires du budget sera, on le voit, très minime.

Nos lecteurs trouveront, par ailleurs, dans le compte rendu des dernières séances du Conseil municipal des tableaux indiquant comment se répartissent les dépenses et de quelle façon s'établissent les recettes. On verra notamment dans ces tableaux qu'en ce qui concerne les recettes, 56 % en chiffres ronds proviennent des impositions indirectes, 20 % des centimes additionnels, 13 % des taxes directes et 11 % des ressources diverses.

**

Notre souci d'économie ne doit évidemment pas nous

conduire à l'immobilisme surtout dans une commune en plein essor ou beaucoup de choses restent à faire au point de vue, notamment, de la voirie, de l'assainissement et des écoles. Et c'est pourquoi, dans le cadre de notre programme électoral, nous avons fait approuver par le Conseil municipal, en dehors des travaux annuels d'entretien qui s'élèvent à 30 millions de francs, un programme de gros travaux et d'acquisition de terrain à régler, d'une part, sur les fonds libres, d'autre part, à l'aide de l'emprunt. Il est juste que les travaux qui profiteront aux générations futures soient pris en charge par celles-ci. C'est d'ailleurs le but de l'emprunt.

Quatre-vingt-deux millions de travaux et acquisitions de terrains seront financés par voie d'emprunt.

Il s'agit :

- 1° De la surélévation de l'école des filles du Centre en vue d'obtenir quatre classes nouvelles. Coût avec le mobilier : 11 millions de francs;
- 2° De l'acquisition d'un terrain rue de l'Yser exproprié par la ville en vue de l'aménagement immédiat d'un square et de la construction ultérieure d'un établissement de bains-douches avec lavoir. L'indemnité à payer au propriétaire selon la décision prise par la commission arbitrale d'évaluation et les travaux d'aménagement de terrains de jeux et squares entraînent une dépense de 16 millions de francs;
- 3° De l'acquisition d'un terrain, quai Carnot, entre la rue des Milons et l'avenue des Pâtures, pour y édifier des immeubles économiques et familiaux et aussi pour continuer l'aménagement des rives de la Seine. Il a été voté 20 millions pour ce terrain, compte tenu des résultats de la récente expropriation de terrains de la rue de l'Yser;
- 4° De l'exécution d'une tranche d'égouts en vue de l'assainissement des rues de Buzenval, Henri-Regnault, de l'Avre, Bucourt, Jacoulet, du Camp Canadien, comprises dans le bassin du Val d'Or A. Il a été voté 15 millions de francs qui doivent permettre avec les économies réalisées sur la première tranche en cours d'exécution, boulevard de la République et avec la subvention de l'Etat, d'exécuter 24 à 25 millions de travaux.

A noter qu'en sus de ces 62 millions, il faudra ajouter 20 millions à régler également par emprunt pour financer la dépense résultant de l'agrandissement du cimetière communal, en vue duquel une expropriation de terrains est en cours.

Onze millions de travaux seront réglés sur les fonds libres, en vue :

- 1° D'aménager dans les immeubles H.L.M. du quai Carnot des vestiaires-douches destinés aux sportifs qui utiliseront le stade;
- 2° D'améliorer l'éclairage public électrique, quai Carnot, boulevard Sénard, avenue Bernard-Palissy et avenue de Longchamp;
- 3° D'agrandir le garage municipal devenu trop petit en raison de l'extension des services de voirie et d'enlèvement des ordures ménagères;
- 4° D'aménager les abords du stade en cours de réalisation.

Nous avons déjà pris nos dispositions pour commencer l'exécution de cet important programme qui nécessite sur le plan administratif et technique un très gros travail.

A propos de la période des grands froids

Les grands froids sont passés et avec eux la neige et le verglas et il ne reste plus de cette période qu'un mauvais souvenir et quelques réclamations, d'ailleurs bien minimes, de nos administrés, qui se plaignaient que leur rue n'était pas débarrassée avant 8 heures du matin de la neige ou du verglas. Les automobilistes qui empruntent les rues à grande circulation (rue Gounod, rue Dailly, boulevard de la République, quai Carnot), prétendaient que l'effort des services municipaux devait se porter sur ces voies tandis que les piétons, qui empruntent pour se rendre, soit à la station des autobus, soit aux gares, des rues à forte déclivité, comme la rue Royale, la rue Lauer, la rue Coutureau, les escaliers des gares, voulaient pouvoir circuler librement et prétendaient avoir le pas sur les automobilistes. D'autres, automobilistes ou piétons, qui empruntent des rues en pente, comme la rue des Gâtes-Ceps, du Bois-de-Boulogne, l'avenue de Suresnes, le boulevard Jules-Peltier, l'avenue Belmontet, l'avenue Clodoald, l'avenue de Longchamp — et nous en passons — prétendaient avoir une priorité sur les autres.

Et tous avaient raison. Malheureusement, même en faisant appel à l'entreprise privée comme nous l'avons fait, il nous était matériellement impossible d'être partout à la fois et surtout avant 8 heures du matin. Un dimanche, notre personnel de voirie — que nous remercions ici sincèrement pour le dévouement dont il a fait preuve pendant la période des grands froids — a travaillé jusqu'à 23 heures. Il était difficile de lui demander de reprendre le service le lendemain à 5 heures du matin. Nous ne cherchons pas d'excuses mais nous voudrions que chacun comprenne nos difficultés et se rende compte que dans une ville construite à flanc de coteau et avec nos faibles moyens, on ne fait pas ce que l'on veut. La critique est aisée. On cite Paris en exemple, sans penser à la différence qui peut exister entre la capitale et Saint-Cloud. Ou bien, on dit qu'il y a un défaut d'organisation, sans penser non plus que nos cantonniers et nos éboueurs sont des êtres humains. Quand il fait 15 au-dessous de zéro, on est peu enclin à se lever à 5 heures du matin pour sabler ou saler les rues. Nous avons voulu embaucher des chômeurs et n'avons obtenu aucun résultat. Si nous avions persisté, nous serions arrivés à la suppression des indemnités de chômage sans pour autant réussir à sabler ou saler nos rues.

Les journaux ont annoncé que tel jour, à Paris, on avait répandu 400 tonnes de sel. Ce même jour, à Saint-Cloud, on en avait répandu 20 tonnes. Faites la comparaison avec le nombre d'habitants ou avec la longueur des voies et vous constaterez que l'on a encore mis plus de sel à Saint-Cloud qu'à Paris. Mais il n'y a pas à Saint-Cloud autant de circulation qu'à Paris et le nettoyage résultant de l'action du sel est beaucoup plus lent, surtout qu'à Saint-Cloud on note au thermomètre 3 ou 4° de moins qu'à Paris.

Les journaux ont aussi rappelé qu'il appartenait aux propriétaires et locataires de nettoyer ou débarrasser leur trottoir devant leur immeuble. Nous avons constaté à Saint-Cloud qu'environ 5 % seulement des familles avaient satisfait à ces prescriptions. Que fallait-il faire ? Distribuer des contraventions ? Si chacun avait voulu faire un petit effort, il est bien évident que la circulation des piétons eût été grandement facilitée.

En circulant dans différentes communes voisines de Seine-et-Oise, nous nous sommes aperçus que la situation était la même, sinon pire, qu'à Saint-Cloud, tant

il est vrai que les difficultés rencontrées par nous sont rencontrées par tous, même dans des communes plus importantes. Nous avons relevé dans le dernier numéro du *Bulletin Municipal de Versailles*, un article de M. P. DE REFFYE, maire-adjoint, qui, sous le titre « La critique est aisée », développe les difficultés rencontrées à Versailles. Nos propres difficultés étant les mêmes, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ci-après les principaux passages de cet article, étant persuadés que ceux qui critiquent sont généralement mal informés :

La critique est aisée, mais...

Ceci n'est pas écrit pour les gens de parti-pris, qui dénigrent systématiquement tout ce qui ne vient pas d'eux, mais pour le Versailles moyen, de bonne foi, qui constate ce qu'il a sous les yeux, et se dit : « Cela me paraît stupide, pourquoi ne fait-on pas mieux ? »

Combien entend-on de ces critiques justifiées, que nous serions les premiers à faire, si nous n'étions pas un peu « dans la coulisse », ce qui permet de comprendre pourquoi tout ne va pas très bien « sur la scène ».

Les trottoirs, d'abord : n'est-il pas idiot de défoncer l'asphalte toute neuve, pour enterrer une conduite d'eau ; de la refaire, après avoir laissé les passants dans la boue pendant quelques mois : à peine refaite, on la re-défonce pour le gaz, on la refait encore, et on la re-re-défonce pour les P.T.T. Tout cela s'est vu, c'est exact.

La Municipalité — qui généralement encaisse les critiques — n'y est pour rien. Que de fois a-t-on demandé aux industries nationales qui agissent en maître quand il s'agit de leurs travaux, d'établir un programme commun, pour n'avoir à défoncer la même rue qu'une fois pour toutes ! Hélas, c'est un rêve ! Quand il s'agit de la rupture d'une conduite d'eau ou de gaz, tout le monde comprend la nécessité d'une intervention immédiate : mais si ce sont des travaux qu'on peut faire à loisir, comme la pose de fils téléphoniques ou le remplacement de vieux tuyaux, pourquoi ne pas les faire tous à la fois ? C'est ici qu'on se heurte aux règles administratives que, seul, le Parlement aurait le pouvoir de modifier.

L'E.D.F., les Eaux, les P.T.T. ont un programme de travaux, mais généralement pas de crédit pour leur exécution. Un beau jour, le Ministère des Finances leur débloque un certain nombre de millions : vite, on établit un chantier, on défonce une rue et on fait le maximum de ce qu'on peut faire avec ces millions : le crédit épuisé, on arrête, mais si on ne l'utilisait pas tout de suite, il retomberait dans le gouffre du budget.

Le voisin en fait autant : il s'empresse de profiter de la manne qu'on lui distribue à un moment qu'il ne prévoyait pas, pour exécuter une tranche de son programme.

Routine coûteuse, car il faudra, l'année suivante, ouvrir un nouveau chantier, et chacun sait combien ces installations et ces débrayages sont onéreux. Pendant l'occupation allemande, les Beaux-Arts ont reçu plusieurs années de suite un petit crédit pour le curage de la pièce d'eau des Suisses : on curait le quart de la surface, l'année suivante, nouveau crédit : on curait un autre quart, mais le travail de l'année précédente était envahi de nouveau par les herbes ; cela durerait encore si le Ministère n'avait pas enfin accordé les sommes nécessaires pour faire le travail en une seule fois.

Mais, dira-t-on encore, ces tranchées ouvertes, refermées et réouvertes, c'est du gaspillage pour la ville ; non, cela ne lui coûte rien, ce sont les promoteurs des travaux qui font tous les frais, du creusement et de la remise en état des tranchées, ce travail étant fait par les services de la ville et remboursé par l'administration intéressée.

Alors, pourquoi la ville laisse-t-elle si longtemps les trottoirs défoncés avant de les refaire ? C'est que l'administration qui a creusé les tranchées les a rebouchées « provisoirement ». Mais la ville doit attendre six mois pour les boucher « définitivement », sinon, le tassement du terrain étant insuffisant, tout serait à recommencer.

Et la reconstruction ? Quelle lenteur ! Et les classes surpeuplées ? Si vous connaissiez toutes les formalités nécessaires pour réaliser les projets prêts depuis longtemps et pour obtenir les subventions correspondantes, vous comprendriez pourquoi, malgré les achats de terrains réalisés, les plans faits et refaits selon les... j'allais dire irrespectueusement... les fantaisies des diverses administrations, malgré le principe des subventions accepté, rien ne marche qu'avec une lenteur désespérante.

La ville ne pourrait-elle construire elle-même des immeubles qu'elle revendrait ensuite aux particuliers ? Folie ! On compte en moyenne trois millions pour un logement de trois ou quatre pièces ; il faudrait donc un milliard pour construire 300 appartements, alors qu'il en faudrait plusieurs milliers pour satisfaire

à la demande... et ces logements devraient, pour être rentables, se louer 80 à 100.000 francs par an : l'accès de ces appartements serait donc impossible à ceux qui en ont le plus besoin.

Autre reproche : Versailles est sale; c'est exact, mais à qui la faute ? Les propriétaires ont l'obligation de balayer les trottoirs devant leurs maisons, le font-ils tous ? On doit se servir de poubelles fermées; or, on voit souvent des récipients les plus hétéroclites répandre leur contenu sur les trottoirs. La ville a mis en service deux appareils pour nettoyer les caniveaux, mais ils ne peuvent rien pour les trottoirs. Il faudrait donc dresser des contraventions aux paresseux : mais beaucoup sont âgés ou infirmes, comme leurs vieilles maisons, ou partent à leur travail dès 6 heures du matin. Alors ? Faire balayer les trottoirs par les services municipaux : c'est une solution, mais il faudrait dans ce cas, comme à Paris, instituer une taxe de balayage : c'est alors qu'il y aurait des gémissements au moment où le percepteur enverrait sa note : alors que faire ?

Donc, je n'ai pas la prétention de dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes : tout le monde peut se tromper, mais l'important est de savoir profiter de l'expérience : cependant, tout ne va pas aussi mal que le pensent les gens de très bonne foi, mais insuffisamment informés.

LOGEMENT

La fulgurante campagne de l'abbé Pierre a été pour beaucoup une surprise. Tragique prise de conscience de nos responsabilités en face d'une misère souvent insoupçonnée et qui répand la mort dans le froid et la nuit.

Et les esprits se sont émus, et les cœurs se sont ouverts à l'appel d'un homme qui avant de parler avait agi et réalisé.

On ne peut manquer d'évoquer à ce sujet cette parole du P. Lacordaire : « Le propre des grands cœurs est de découvrir le principal besoin des temps où ils vivent et de s'y consacrer. »

A Saint-Cloud même, de magnifiques gestes de charité fraternelle se sont manifestés et ont permis l'accueil de « sans logis » amenés de Paris.

Quelle joie pour nous de voir que notre cité participait à l'immense courant de charité et reprenait l'effort qui s'était précédemment manifesté pour venir au secours de la Hollande.

Mais quand les jours de grand froid auront fait place au réconfortant soleil du printemps, la tâche sera loin d'être finie. En un mot, ce grand élan ne doit pas être un « feu de paille ». La misère demeure.

Après avoir couru au plus pressé et empêché de mourir des hommes et des femmes sans toit, pensons un peu à ceux qui sont logés dans des conditions tellement inhumaines que leur sort n'est guère plus enviable.

Ouvrons les yeux, regardons autour de nous et nous ne tarderons pas à voir dans les rues et dans les cours de notre ville des malheureux qui meurent à petite dose dans des logements surpeuplés et sans air, des femmes anémiées et des enfants pâles entassés à raison de 10 ou 12 personnes dans deux ou trois pièces.

Comment est-ce possible ? A Saint-Cloud avec son merveilleux parc, avec ses nombreuses et élégantes villas ! Hélas ! Saint-Cloud a aussi ses taudis. Pas plus qu'ailleurs, peut-être, mais autant qu'ailleurs.

Il faut construire.

A Saint-Cloud un gros effort a déjà été fait puisque un groupe de 200 logements H.L.M. sera bientôt terminé et il serait bien désirable que partout le même effort ait été tenté.

Malheureusement, le prix de la construction est tel que la location atteint un niveau qui dépasse les possibilités de beaucoup.

Nous avons espéré que les bénéficiaires de ces logements auraient libéré un nombre important de locaux qui auraient pu être utilisés par d'autres foyers aux ressources plus limitées.

Mais la plupart étaient soit des expulsés, soit des foyers logés chez des parents ou des amis ou en hôtel, c'est-à-dire dans des conditions où aucune récupération n'était possible. D'ailleurs, on ne pouvait contester aux propriétaires, qui voyaient un des logements leur appartenant libéré par le départ d'un locataire, le droit d'en disposer à leur gré et nous n'avions aucune possibilité d'intervenir efficacement pour les contraindre à prendre tel locataire plutôt que tel autre.

Sans abandonner l'espoir de réaliser des constructions simples à des prix abordables, il faut comprendre que tout foyer qui veut être logé doit organiser son budget personnel de façon à consacrer au logement une somme plus élevée que celle qui, dans la plupart des cas, lui est actuellement réservée.

On reste rêveur quand on est amené à constater que l'on dépense souvent pour le tabac une somme plus importante que celle que l'on consacre à son loyer. Tant que cet état d'esprit subsistera, il est inutile d'espérer en sortir.

Constatons, pour être juste, que l'on commence à comprendre et que, par la force des choses, beaucoup de foyers qui payent 5 à 6.000 francs par mois une chambre d'hôtel, préféreraient un logement convenable qui ne leur coûterait pas beaucoup plus.

Quoi qu'il en soit, nombreux sont encore les foyers très mal logés, ou logés chez quelques parents ou amis, qui accepteraient de payer un loyer raisonnable pour être *chez eux*, dans un logement sain.

C'est dans le sens de ces préoccupations que s'orientent nos efforts actuels.

Nos lecteurs savent que, outre la 2^e tranche H.L.M. du quai Carnot, 100 logements seront réservés en location aux prioritaires de Saint-Cloud dans l'important projet des Compagnies d'Assurances, boulevard de la République.

D'autre part, ainsi que nous l'indiquons par ailleurs dans ce bulletin, il vient d'être constitué, sur l'initiative de la Municipalité, avec le concours de nombreux industriels et entrepreneurs de Saint-Cloud, une Caisse de Préfinancement dont le but est de recevoir le versement de 1 % sur les salaires payés par toutes les entreprises employant au moins dix salariés. Les sommes ainsi recueillies serviront à construire sur un terrain de 6.000 m² dont la ville poursuit actuellement l'acquisition.

Il est trop tôt pour dire ce qui pourra être réalisé, mais la question est à l'étude. Un projet sera établi et présenté au Conseil municipal.

On peut être assuré que le plus grand désir de tous est de mettre à la portée du plus grand nombre possible de foyers des logements convenables, indispensables à une vie de famille normale.

Mais tous ces projets ne pourront être réalisés sans un certain délai. En attendant, toute aide apportée aux foyers en difficultés ne peut être négligée.

Aussi faisons-nous ici un nouvel appel à tous nos concitoyens qui pourraient disposer d'un local, si modeste soit-il, lequel pourrait faire le bonheur de quelque foyer plus malheureux.

Nous les en remercions à l'avance.

Le projet de 700 logements

Dans le dernier numéro du *Bulletin Municipal*, sous la rubrique un « Projet de 700 logements », nous indiquions la position prise tant par la Municipalité que par le Conseil Municipal en ce qui concerne la hauteur des immeubles qui, dans le projet initial, comportait 15 et 18 étages, et manifestations l'espoir de voir trouver une solution permettant de réaliser le projet qui a, nous le rappelons, l'avantage de procurer à la ville 100 logements à louer à des prix raisonnables, ainsi que les fonds nécessaires à la construction d'un groupe scolaire rendu indispensable par un nouvel apport de population — sans pour autant déparer le site admirable de notre cité.

Cette solution fut trouvée à la suite de nouveaux et longs pourparlers qu'eurent avec les représentants des Compagnies d'Assurances réalisatrices du projet, d'une part et le Comité d'Aménagement de la Région parisienne, d'autre part, M. CHAVETON, maire; M. E. BONNEFOUS, député de Seine-et-Oise, ancien ministre, en sa qualité de président du Comité de Défense et de Protection de la banlieue Ouest; M. le Docteur F. DEBAT, en tant que président de la Société des Amis de Saint-Cloud.

Le projet qui ne comportera plus maintenant que deux immeubles de dix étages, quatre de sept étages, deux de six étages et un de quatre étages, soit au total 700 logements, a recueilli l'avis favorable du Comité d'Aménagement de la Région Parisienne et du Maire de Saint-Cloud agissant en vertu des instructions du Conseil municipal, ce qui a permis à M. le Préfet de Seine-et-Oise, par arrêté en date du 2 février 1954, de donner son agrément au projet modifié et à l'Inspecteur départemental de l'urbanisme d'émettre un avis favorable en vue de la délivrance par le Maire du permis de construire.

Les deux immeubles de dix étages seront placés respectivement, l'un derrière le grand immeuble du parc du Val d'Or, qui formera écran, l'autre en bordure du boulevard de la République, face au champ de courses mais séparé du boulevard par un jardin boisé.

Il faut reconnaître que les Compagnies d'Assurances ont fait preuve dans cette affaire de beaucoup d'esprit de conciliation et qu'en mettant 100 logements en location à la disposition de la ville et en concédant à cette dernière un prêt de 100 millions pour l'édification d'un groupe scolaire, elles rendent à la ville un réel service en l'aidant notamment à résoudre sur son territoire la terrible crise du logement, dont l'acuité échappe à trop de familles bien pourvues...

La première pierre de ces immeubles va être posée prochainement et l'on parle de la venue à Saint-Cloud, à cette occasion, de deux ministres, dont celui de la Reconstruction et du Logement.

DÉMAGOGIE.....

Dans le dernier numéro du *Bulletin Municipal*, nous avons qualifié de « démagogique » une proposition faite par certains de nos collègues du Conseil municipal de construire d'urgence 500 logements pour permettre aux prioritaires de Saint-Cloud de passer Noël 1954 dans des conditions convenables.

Nous estimions qu'une telle proposition ne pouvait que faire naître des espoirs irréalisables.

Il paraît que nous avons mal interprété la pensée des auteurs de la proposition qui voulaient seulement ex-

primer le désir que « de nombreuses familles soient à même de fêter Noël 1954 dans un nouveau logement ».

Nous leur en donnons acte et nous formons, nous aussi, le même vœu.

Nous disons seulement, en raison même de l'expérience acquise que, si nous sommes décidés à tout faire pour réaliser vite, des délais importants sont cependant nécessaires, surtout quand, et c'est le cas pour Saint-Cloud, il faut commencer par acquérir les terrains indispensables aux constructions.

UNE DÉMARCHÉ

Une délégation est venue nous demander d'autoriser le logement de quelques familles dans l'immeuble du 5, rue Gaston-Latouche, actuellement inutilisé. Nous n'avons pas cru pouvoir donner cette autorisation, mais nous voudrions fournir ici nos raisons.

On sait que l'immeuble en question a été acquis par les Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud en vue d'un agrandissement dont personne ne contestera la nécessité urgente.

Par suite des lenteurs administratives, des enquêtes et travaux d'experts et formalités d'expropriation, l'Hôpital a tout récemment été « envoyé en possession » après plusieurs années de démarches et de pourparlers.

D'autre part, plusieurs familles sont logées, plus ou moins régulièrement, dans les dépendances et il nous est bien douloureux de penser que, un jour ou l'autre, hélas très proche, il va falloir leur dire de s'en aller.

Pouvions-nous, dans ces conditions, laisser d'autres foyers s'installer, même à titre provisoire, dans le grand immeuble, d'ailleurs fort mal adapté aux besoins du logement. On sait que, en matière de logement, le provisoire est pratiquement de durée illimitée.

Les travaux de transformation et d'aménagement vont commencer incessamment. Toute installation de familles dans cet immeuble ne pouvait donc que donner naissance à des difficultés plus grandes encore que celles qui sont déjà à prévoir.

LA CAISSE DE PRÉFINANCEMENT

Par décret du 9 août 1953, les employeurs qui ont à leur service dix salariés ou plus, sont obligés d'investir annuellement dans la construction de logements 1 % au moins du montant des salaires de leur personnel.

En application de ce décret, et sous l'impulsion de la Municipalité, il a été constitué une Association destinée en particulier à recevoir les sommes que les employeurs ont l'obligation d'investir.

Cette Association a pris le nom de *Caisse de Préfinancement Immobilière* de la région de Saint-Cloud. Son siège est à l'Hôtel de Ville de Saint-Cloud.

A l'appel de la Municipalité, de nombreux employeurs ont assisté aux deux réunions successives des 27 février et 12 mars, à l'issue desquelles l'Association a constitué son bureau de la façon suivante :

Président : M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud, industriel.

Vice-présidents : M. ROLLIN, adjoint au maire; M. SALES, conseiller municipal, entrepreneur.

Secrétaire : M. CHARONDIÈRE, conseiller municipal.

Secrétaire adjoint : M. VASSAL, industriel.

Trésorier : M. GARNIER, industriel.

Trésorier-adjoint : M. DISCOUR, entrepreneur.

Administrateurs : MM. DAHL, industriel; FAURE, entrepreneur; FOUILLAND, négociant, président du Comité Clodoaldien du Logement; MINRO, industriel (Société A.M.A.C.).

Ce groupement, régi par la loi du 1^{er} juillet 1901, a été déclaré à la préfecture de Seine-et-Oise, le 12 mars 1954 et a fait l'objet d'une publication au *Journal Officiel* du 20 mars 1954.

Les employeurs, en majorité de Saint-Cloud, ont déjà donné leur adhésion à cette caisse, estimant qu'il était préférable de confier leurs versements à une caisse locale, dont ils seront à même de contrôler la gestion, conformément aux statuts.

Pour les industriels, l'intérêt d'investir sur le plan local est doublé par la possibilité d'obtenir une priorité de logement pour leur personnel, proportionnellement à leurs versements.

En un mot, grâce à cette caisse, les industriels clo-daldiens, tout en se libérant de leurs obligations, auront la satisfaction d'apporter une précieuse contribution au sort des mal logés.

En effet, les fonds recueillis par la Caisse vont permettre d'entreprendre à très brève échéance et en participation avec la ville, la construction de logements économiques et familiaux.

Nous sommes persuadés que cette collaboration Municipalité-Employeurs, constituera un élément efficace pour l'assainissement du climat social.

Pour terminer, nous regrettons que certaines entreprises de Saint-Cloud n'aient pu se joindre à nous, faute d'avoir été prévenues plus tôt. Cependant, nous tenons à leur préciser :

1° Qu'elles peuvent toujours demander à l'organisme qui a reçu leur versement de procéder à un virement au profit de la Caisse de Saint-Cloud;

2° Qu'elles ont toujours la possibilité pour l'exercice 1954 et les exercices postérieurs de nous adresser leurs versements.

Enfin, tout entrepreneur assujéti au versement, même s'il n'exerce pas son activité à Saint-Cloud, peut adhérer à la Caisse, sans être un impératif, cela peut être une obligation sociale, s'il habite Saint-Cloud.

La colonie de vacances de Charbonnière

La colonie de vacances municipale de Charbonnière, à Saint-Jean-de-Braye (Loiret), fonctionnera cette année du samedi 3 juillet au jeudi 5 août pour la première période et du 5 août au mercredi 8 septembre pour la deuxième période.

C'est M. MARTIN, directeur de la Maison Départementale de l'Enfance, au Pecq, qui dirigera la colonie pour la sixième fois consécutive. Il sera cette année, en raison de l'importance prise par la colonie, secondé par un directeur adjoint qui a déjà été moniteur à Charbonnière et qui connaît bien nos jeunes colons. Mme MARTIN exercera, comme les années précédentes, les fonctions d'économiste et notre maître-queueux FAIMALI, fera profiter les enfants, tout au moins pour une période, de ses connaissances culinaires. M. MAINARD, notre régisseur, que petits et grands connaissent bien pour son affabilité et son dévouement, s'affaire déjà pour que les locaux, le matériel, le parc qu'il entretient avec amour, soient prêts à recevoir nos jeunes colons.

Depuis sa création, en 1946, notre colonie n'a fait que prendre de l'extension; de 135 colons en moyenne par période en 1946, nous sommes passés au chiffre de 175 en 1953 et avons dû pour cela aménager des locaux et acquérir du matériel supplémentaire. Ce dernier chiffre est toutefois un maximum qu'il nous est maintenant impossible de dépasser avec les moyens dont nous disposons actuellement.

Les appréciations données par les services départementaux de la Jeunesse et des Sports du Loiret, qui inspectent régulièrement la colonie, furent toujours excellentes. Voici ce qu'elles furent en 1953 :

Locaux et matériel : bien.

Gestion : excellente.

Valeur éducative : colonie remarquable à tous points de vue, cadres bien choisis, activités très bien conçues.

Les inscriptions seront reçues à partir du 15 mai 1954 à la mairie, 2° bureau, où tous renseignements seront donnés aux familles.

Promenade à Charbonnière

Cueillette du Muguet - Rallye automobile et motocycliste

Il est maintenant de tradition d'aller dans le domaine communal de Charbonnière, à Saint-Jean-de-Braye (Loiret), le 1^{er} mai, pour cueillir le muguet qui y pousse abondamment. C'est ainsi la sortie du printemps et avec elle l'évasion dans la nature, d'où l'on revient bien fatigué mais content d'avoir passé au grand air une agréable journée. C'est donc le samedi 1^{er} mai que l'excursion aura lieu cette année.

De même que les années précédentes, un service de cars sera organisé par la mairie et il est prudent de se faire inscrire sans plus tarder au 2° bureau, en versant le prix des places qui est de 670 francs par personne aller et retour. Les inscriptions reçues jusqu'au 26 avril, dernier délai, seront prises dans la limite des places disponibles.

Les cars partiront de la mairie à 7 h. 30 et emprunteront l'itinéraire suivant: Sèvres, Petit-Clamart, Bièvres, Orsay, Monthléry, Arpajon, Etampes, Angerville, Orléans où un arrêt est prévu.

Les personnes qui participeront à cette excursion devront apporter leurs provisions pour déjeuner à Charbonnière où elles trouveront sur place du pain, du vin, de la bière et de la pâtisserie. Si le temps le permet, elles déjeuneront sur l'herbe; dans le cas contraire, le déjeuner aura lieu dans les salles à manger du château.

Les personnes qui disposent de moyens de transport personnels sont, bien entendu, cordialement invitées, soit à se joindre aux cars, soit à se rendre directement au château de Charbonnière qui, rappelons-le, est situé sur la route de Pithiviers à Orléans, à 8 kilomètres avant Orléans et à 120 kilomètres de Saint-Cloud.

A l'occasion de cette promenade, l'Automobile-Club de Saint-Cloud, en collaboration avec l'Amicale Motocycliste, organisera le 2° rallye du muguet : Saint-Cloud-château de Charbonnière.

Cette épreuve de régularité et de tourisme, inscrite au calendrier national de la F.F.M., présente cette année un caractère de compétition ouvert à tous les clubs français affiliés à la F.F.M.

Les concurrents auront à parcourir un itinéraire de 215 kilomètres, partant de Saint-Cloud, place Georges-Clemenceau et empruntant l'itinéraire suivant : Sèvres, Petit-Clamart, Bièvres, Orsay, Marcoussis, Monthléry, Arpajon, La Ferté-Alais, Milly, La Chapelle-La Reine, Nemours, Montargis, Lorris, Sully-sur-Loire, Saint-Cyr-en-Val, Olivet, Orléans, château de Charbonnière où aura lieu l'arrivée.

De nombreux prix et coupes récompenseront les con-

currents, notamment la coupe offerte par la ville de Saint-Cloud.

Premier départ pour petites cylindrées à 6 h. 30, dernière arrivée prévue à Charbonnière à 12 heures.

L'après-midi, devant le château, de 14 h. à 16 h. 30, gymkana automobile et motocycliste et remise des prix aux concurrents.

Nous souhaitons une bonne journée à tous.

LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS EN TRAVAUX

A l'Hôpital, la transformation de la moitié du service de médecine des femmes vient de s'achever et celle de l'autre moitié se poursuit activement; en outre, la surface du service de chirurgie des femmes s'est accrue d'une salle d'eau bien équipée, ce qui apporte une amélioration considérable à tous points de vue.

D'autre part, à l'Hospice Lelégard, la modification des cuisines est entreprise parallèlement à l'installation d'un matériel moderne. Ici ou là, de claires peintures apparaissent.

Enfin, la propriété sise au n° 5, rue Gaston-Latouche et n° 3, rue Charles-Lauer, fait actuellement l'objet d'études sérieuses pour y aménager dans le plus bref délai le Centre de Protection Maternelle, une extension des consultations externes de l'hôpital, sans doute aussi l'organisation des nouvelles méthodes dites « d'Accouchement sans douleur », des salles de vieillards (femmes indigentes, infirmes, etc.), ce qui crée bien des problèmes difficiles, certes, mais qui seront résolus à force d'efforts persévérants.

Le Terrain de Football de la Porte Jaune

Nos lecteurs verront dans le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 26 février, inséré d'autre part, la protestation émise par l'Assemblée communale concernant le retrait par l'Etat du terrain de sports de la Porte-Jaune dont la ville avait la jouissance et qu'utilisaient la Société municipale « La Clodo », les équipes corporatives des établissements Guinard et Dassault, ainsi que les jeunes du lycée de garçons.

C'est pour y édifier un établissement scolaire destiné aux enfants des militaires américains stationnés dans la région que ce terrain a été retiré à la ville qui en avait, il est vrai, la jouissance à titre précaire et révocable mais qui pouvait espérer que le provisoire durerait longtemps du fait que l'autorisation a été renouvelée chaque année, de 1948 à 1952, sans aucun inconvénient.

Le Maire a été informé, le 10 septembre 1952, par M. le Préfet de Seine-et-Oise, que l'autorisation d'utiliser le terrain ne serait pas renouvelée. Il fit immédiatement des démarches auprès des autorités américaines qui lui firent savoir que le projet à réaliser comprenait, non seulement un établissement scolaire, mais aussi un terrain de sports, lequel pourrait être utilisé concurremment par les élèves de ladite école et par les sportifs clodoaldiens, les heures et jours d'utilisation n'étant pas les mêmes. Ces autorités lui promirent de commencer les travaux par l'aménagement de ce terrain de sports, de manière à ne pas gêner la ville.

Dans le courant janvier 1954, la Mairie apprit brusquement qu'une adjudication pour la construction de l'établissement scolaire avait lieu et que les travaux devaient commencer le 15 février; qu'il n'était pas du tout question d'entreprendre les travaux par l'aménagement d'un nouveau terrain de sports et que la ville devait évacuer les lieux au plus tôt.

Le Maire et M. MONSEL, adjoint aux sports, firent une démarche auprès des autorités militaires françaises chargées de l'exécution du projet pour leur demander, soit d'aménager d'urgence un autre terrain, comme il avait été convenu avec les autorités américaines, soit de déplacer légèrement l'implantation des bâtiments de manière à ne pas toucher au terrain de sports existant, l'ensemble des terrains de la Porte-Jaune permettant aisément cette opération.

Les autorités militaires françaises firent savoir qu'elles n'avaient aucune instruction pour réaliser l'une ou l'autre opération; qu'il fallait qu'elles aillent très vite pour construire l'école et que la ville ne pouvait faire autrement que d'évacuer les lieux.

Il n'y avait donc qu'à s'incliner.

Devant cet état de choses, des démarches furent faites par M. MONSEL, tant auprès de la Société Hachette et des dirigeants du Club des « Sports et Loisirs » de cette Société qui vient d'édifier un stade rue des Viris, qu'auprès des dirigeants du Stade Français pour obtenir l'autorisation d'utiliser le stade de la rue des Viris et le stade de la Faisanderie, dans le parc.

Ces Sociétés, que nous remercions vivement et auxquelles nous exprimons notre gratitude, voulurent bien permettre, en ce qui concerne Hachette, d'autoriser « La Clodo » à utiliser le stade de la rue des Viris pour terminer les matches prévus au calendrier, d'autre part, en ce qui concerne le Stade Français, d'autoriser les équipes corporatives des établissements Dassault et Guinard à utiliser le stade de la Faisanderie.

Les différentes équipes de foot-ball pourront ainsi terminer la saison. La question demeure toutefois entière pour la saison prochaine, bien qu'à partir d'octobre, il sera possible à la Société municipale de commencer à utiliser le stade municipal du quai Carnot. Tous ceux qui pratiquent le sport savent qu'un seul terrain à Saint-Cloud est insuffisant. Une section de foot-ball qui participe au championnat de Paris en première division doit comporter obligatoirement quatre équipes et il est nécessaire qu'elle ait à sa disposition au moins deux terrains dont un pour l'entraînement.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Conseil municipal a joint à sa motion de protestation un vœu tendant à obtenir dans le parc de Saint-Cloud une parcelle de terrain équivalente à celle qui a été retirée.

Le vœu a été adressé à M. le Préfet de Seine-et-Oise ainsi qu'à tous les parlementaires de la zone sud du département, accompagné d'une lettre explicative, par laquelle le Maire leur demande d'intervenir auprès du ministère de l'Education Nationale (Beaux-Arts), pour que le vœu émis soit pris en considération.

Le maire a exposé lui-même l'affaire à M. CORNU, secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, qui lui a promis, ainsi d'ailleurs qu'à différents parlementaires, d'examiner tout particulièrement cette affaire.

Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs informés de la suite qui sera donnée.

Au Centre Culturel et Artistique

Cinéma éducatif

Les séances de cinéma éducatif, organisées par la Municipalité, à la Salle des Fêtes, ont continué régulièrement pendant le premier trimestre 1954. Elles sont de plus en plus suivies par un public désireux de s'instruire. Chacune réunit environ 500 personnes adultes et jeunes gens et jeunes filles de toutes les écoles.

Prochaines séances : jeudi 29 avril, jeudi 13 mai, jeudi 20 mai et jeudi 10 juin, à 15 heures.

Au programme :

Le 29 avril : *Rouen, Pays des microbes, Grandes chasses en A.E.F., Noce roumaine* et un film inédit sur la Tunisie.

Le 13 mai : *Premières civilisations, Voyage vers l'infini, Les Paysans noirs*, un film inédit sur l'Algérie, etc.

Le 20 mai : *Rapides du Danube, Papillons*, deux films inédits sur la Tunisie et l'Afrique noire.

Le 10 juin : *Ruses de rats, Radium, Arts du feu, Aventure en mer*, deux films inédits sur l'Union Française.

**

Congrès d'archéologie et d'orientalisme bibliques

Sous la présidence d'honneur de M. René DUSSAUD, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Membre de l'Institut, et la présidence effective de M. André PARROT, conservateur en chef au Musée du Louvre, directeur des fouilles de Mari, le premier congrès français d'archéologie et d'orientalisme bibliques se tiendra au Centre Culturel, les 23, 24 et 25 avril 1954.

Au programme :

Vendredi 23 avril

Matin : Assyriologie.

9 h. 30 : M. LARGEMENT : Le déluge et les contextes assyro-babyloniens du récit du déluge.

M. SZLECHTER : Le prêt dans l'Ancien Testament et les codes mésopotamiens d'avant Hammourabi.

M. JACOB : Histoire et historiens dans l'Ancien Testament.

Après-midi : Egyptologie.

14 h. 30 : M. DRIOTON : La date de l'Exode.

M. CAZELLES : Les localisations égyptiennes des sites bibliques de l'Exode.

Soir : Réception au Musée du Louvre.

Samedi 24 avril

Les manuscrits de « La Mer Morte ».

10 heures : M. A. PARROT : Le point de vue archéologique.

M. MICHAUD : A propos du nom de Qumran.

12 h. 15 : Réception par la Municipalité de la ville de Saint-Cloud.

14 h. 30 : M. DUPONT-SOMMER : Le problème des influences étrangères sur la secte juive de Qumran.

M. VERMES : L'exégèse de l'Ancien Testament dans certains manuscrits de la secte.

M. CULMMAN : Quelques questions à propos des manuscrits de Qumran et de l'histoire du premier siècle chrétien.

Dimanche 25 avril

14 heures : M. JEAN : Les noms propres de personnes dans les lettres de Mari et dans les plus anciens textes du Pentateuque.

M. DHORME : Le texte hébreu de l'Ancien Testament. M. PARROT : Mari et l'Ancien Testament.

Une salle voisine de la salle de réunion sera occupée par une librairie exposition permanente.

Des cartes, au prix de 300 francs chacune, seront à la disposition du public à l'entrée des salles. Elles permettront de suivre tous les travaux du congrès et d'assister aux réceptions.

**

Conférence

Le mercredi 28 avril, à 20 h. 45, au Centre Culturel, rue Hébert et rue des Ecoles, sous les auspices de la Municipalité, Mme COQUART, agrégée de l'Université, directrice du Lycée de jeunes filles de Saint-Cloud, fera une conférence sur *l'enfant paresseux*.

Entrée libre et gratuite..

**

Vente de charité

Les 1^{er} et 2 mai aura lieu, dans la Salle des Fêtes, une grande vente de charité organisée par l'Eglise protestante de Saint-Cloud.

**

Soirée théâtrale

Le samedi 15 mai, à 20 h. 45, à la Salle des Fêtes, le groupe théâtral Blomet-Volontaires et le Cours d'art dramatique de Saint-Cloud, donneront *La voix humaine*, de Cocteau et *Le gendre de M. Poirier*, d'Emile Augier et Jules Sandeau.

**

Grande séance cinématographique

Le mardi 18 mai, à 20 h. 45, à la Salle des Fêtes, sous les auspices de la Municipalité : *La Caisse primaire centrale de Sécurité Sociale de la région parisienne* organisera une grande soirée cinématographique de documentation sanitaire et sociale.

Au programme :

Bon appétit - A votre santé - Echec au mal - Lorsque l'enfant paraît - Le champignon qui tue - Les joies de l'eau.

Entrée libre et gratuite.

**

Trente-six ritournelles

La troupe d'acteurs, chanteurs, artistes mondains, appelée le T.A.C.A.M., donnera, le 22 mai, à 20 h. 45, à la Salle des Fêtes, *Trente-six ritournelles*, revue en 2 actes, d'Henri Dumont.

Principaux succès : Les nouveaux phénomènes, confidences de vedettes, les joies des sports d'hiver, Moulin-Rouge, radio de naguère, etc...

Sont également prévus :

Un numéro de chants espagnols et des danses des Nouvelles Hébrides.

**

Récital Leo Kartun

A la Salle des Fêtes, le mardi 1^{er} juin, à 21 heures, récital de piano Leo Kartun.

**

Représentation théâtrale

Le samedi 12 juin, à 20 h. 45, à la Salle des Fêtes, la troupe des Pics-Verts, sous la direction de M. LANCLAIS, donnera une grande représentation théâtrale.

Grandes Fêtes et Kermesse de la Victoire

Les vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 mai, à l'occasion de l'anniversaire de la Fête de la Victoire de la guerre 1939-1945, le Comité d'entente des Associations d'Anciens Combattants de Saint-Cloud organisera, en accord avec la Municipalité, à la Salle des Fêtes et au Centre Culturel, de grandes fêtes et une kermesse, dont voici le programme :

Le 7 mai, à 21 heures, à la Salle des Fêtes : soirée théâtrale avec le concours de la troupe complète du « Grenier de Montmartre ».

Le 8 mai : grand'messe à 9 h. à l'église paroissiale.

A 10 h. 30, dépôt d'une gerbe au Monument aux morts.

A 11 heures, dépôt d'une gerbe au monument Leclerc.

A 14 heures, inauguration de la kermesse au Centre Culturel, où aura lieu une vente d'articles utilitaires à des prix très intéressants.

A partir de 15 heures, vernissage de l'exposition des Artistes Clodoaldiens, jeux d'enfants, sauterie dans la Salle des Fêtes avec l'orchestre Jack Annet.

A 21 heures, grand bal de nuit à la Salle des Fêtes avec l'orchestre Jack Annet. Continuation de la vente de la kermesse.

Le 9 mai : à 8 heures, courses cyclistes organisées par le C.S.O., départ de la place Magenta, arrivée vers 11 h. 30 boulevard de la République (angle de l'avenue Foch).

A 16 heures, tirage de pochettes surprises qui auront été mises en vente au cours des diverses manifestations.

A 19 heures, fermeture de la kermesse.

Nous félicitons le Comité d'entente des Anciens Combattants pour son initiative et lui souhaitons beaucoup de succès. Nous engageons vivement nos concitoyens à venir très nombreux à ces fêtes et manifestations afin d'apporter aux Anciens Combattants les encouragements qu'ils méritent et l'aide dont ils ont besoin pour secourir les leurs et leurs familles.

ARTISTES CLODOALDIENS

La Société des Artistes Clodoaldiens a l'honneur d'informer les amis des arts, que son IX^e Salon aura lieu au Centre Culturel, rue des Ecoles, du 8 au 30 mai 1954, à l'occasion d'une grande kermesse.

Le vernissage est fixé le samedi 8 mai, à 15 heures.

Afin de donner à cette manifestation d'art local le plus d'intérêt possible, les exposants, notamment les peintres et graveurs, ont été invités à adopter de préférence, le thème suivant : « Saint-Cloud ».

D'autre part, la dite Société est heureuse d'adresser ses plus vives et bien sincères félicitations à son vice-président, Maurice CHAMPION, décorateur de talent, qui a été réélu vice-président de la Société Nationale des Beaux-Arts (Grand Palais).

SOIRÉES THÉÂTRALES A SAINT-CLOUD

Nous ne saurions passer sous silence les succès qu'ont obtenus les divers groupes d'art dramatique de Saint-Cloud qui, au cours du premier trimestre 1954, ont, dans notre Salle des Fêtes, récréé les Clodoaldiens.

Qu'il s'agisse de la Compagnie Robert Ducros, dont nous parlons d'autre part, qu'il s'agisse de l'Equipe d'Art Dramatique de Saint-Cloud ou du groupe théâtral Blomet-Volontaires, jumelé avec le cours d'art dramatique de Saint-Cloud, qu'il s'agisse des Pics-Verts, tous ont fait des efforts méritoires pour s'imposer. Ils y ont réussi et nous tenons à les féliciter en bloc, en regrettant, faute de place, de ne pouvoir donner des comptes rendus détaillés de chacune des pièces qu'ils ont présentées.

Nous les félicitons et les remercions d'autant plus cordialement qu'ils ont joué au profit de leurs œuvres sociales ou de celles de la ville.

COURS D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD

*Proclamation du « Grillon du Foyer »
au cours d'une matinée théâtrale à la Salle des Fêtes Municipale*

Depuis de nombreuses années fonctionnent à la satisfaction des mamans et des jeunes filles, qui les suivent, des permanences et des cours d'enseignement ménager, effectués par les soins du Service Enseignement Ménager de la Caisse Centrale d'Allocations Familiales de la Région Parisienne.

Ces cours et permanence ont lieu à Saint-Cloud, 14, rue des Ecoles et aux Coteaux, au Dispensaire, 11, rue Albert-1^{er}.

Le 30 mai prochain, au cours d'une matinée théâtrale organisée à la Salle des Fêtes par la Municipalité, dans le cadre des activités du Centre culturel, avec le concours du groupe théâtral Blomet-Volontaires et le cours d'art dramatique de Saint-Cloud, sera proclamée la gagnante du titre du « Grillon du Foyer ».

Pour mériter ce titre, les concurrentes, mamans ou jeunes filles, devront avoir suivi assidûment les permanences ou les cours pendant au moins trois années et avoir satisfait avec succès aux épreuves qu'on leur imposera.

Ces épreuves consisteront en exercices courants, tels que plat cuisiné, raccommodage, repassage, couture.

Le jury sera constitué par des membres de l'Enseignement Ménager de la Caisse Centrale et par des personnalités clodoaldiennes.

Le concours sera doté de nombreux prix dont l'attribution aura lieu au choix des candidates, c'est-à-dire que celle qui se classera la première choisira et ainsi de suite.

Nul doute que ce jour-là, une nombreuse assistance ne vienne applaudir nos lauréates ainsi que *Le Passant*, de F. Coppée et *Les mentons bleus*, de G. Courteline, que joueront le groupe théâtral déjà cité ainsi que les élèves du cours d'art dramatique de Saint-Cloud.

L'entrée de la salle sera libre et gratuite.

Compte rendu analytique des séances des 22 et 26 Février 1954 du Conseil Municipal de Saint-Cloud

Séance du 22 février 1954

L'an 1954, le lundi 22 février, à 21 heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de Saint-Cloud se sont réunis, sous la présidence de M. Francis Chaveton, maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : MM. Chaveton, maire; Monsel, Schreder, Laurence, adjoints; Mmes Clément, Lorrain; MM. Joulia, Lemonnier, Charondière, Clémentel, Petit, Beaufocher, Oble, Chauveau, Salles, Ducros, Billard, Benoit, Comeau, Primel, Biajoux, Mme Maloisel.

Excusés : MM. Rollin, Duperier, Devèze, Coutureau, Mme Chevrin.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Rollin a donné pouvoir à M. Charondière.
M. Dupérier a donné pouvoir à M. Billard.
M. Devèze a donné pouvoir à M. Salles.
M. Coutureau a donné pouvoir à M. Benoit.
Mme Chevrin a donné pouvoir à M. Biajoux.

..

La séance est ouverte à 21 h. 10.

Au début de la séance, M. le Maire présente à M. Dupérier, absent en raison du décès de Mme Dupérier, sa mère, les condoléances émues du Conseil municipal.

M. Comeau et M. Billard demandent que le procès-verbal reproduise intégralement les vœux qui doivent être eux-mêmes déposés par écrit et rédigés d'une façon concise.

M. Lemonnier, secrétaire de la précédente séance, en prend acte pour l'avenir.

Le procès-verbal de la précédente session est voté à l'unanimité, les conseillers municipaux absents lors des séances précédentes ne prenant pas part au vote.

M. Lemonnier est réélu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Conseil municipal passe à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

1° *Fixation des effectifs du personnel communal, création et transformation d'emplois.*

M. Charondière donne lecture du rapport de la Commission paritaire du personnel et M. Joulia du rapport de la Commission des finances.

M. Billard observe que les représentants des groupes minoritaires sont absents de la Commission communale paritaire. Il demande à M. le Maire que des places soient réservées aux membres des groupes minoritaires.

M. le Maire déclare que la question sera mise à l'étude et examinée d'une façon favorable.

Sur question de M. Primel, il résulte de la discussion qu'avec l'accord de l'administration supérieure, le concours pour l'accès aux postes de rédacteur qui vont être créés pourra être réservé au personnel municipal déjà en fonction.

Le Conseil, à l'unanimité, sur la proposition de la Commission paritaire du personnel et l'avis favorable de la Commission des finances, décide fixer les nouveaux effectifs du personnel communal.

Il en résulte : la suppression de trois emplois de commis, d'un emploi d'appareilleur, d'un emploi de chef d'équipe et la création en contrepartie, de deux emplois de rédacteur, d'un emploi d'agent principal, d'un emploi d'agent d'enquêtes, d'un emploi de contremaître et la création pure et simple d'un emploi de chauffeur poids lourds, de deux emplois d'éboueurs, de quatre emplois d'aide-ouvrier d'entretien et de deux emplois d'homme et de femme de service.

Un concours sera ouvert pour accéder aux deux emplois de rédacteur et ce concours sera réservé aux employés de la mairie; après accord de l'autorité supérieure.

Sur la partie du rapport de la Commission paritaire du personnel concernant l'avancement, M. Billard demande comment sera fixé celui-ci. M. Monsel lui répond que les règles d'avancement sont déterminées par des textes légaux et réglementaires.

2° *Vote du budget primitif de 1954 et approbation du programme de travaux ordinaires à réaliser en 1954 et à financer par le budget ou par les fonds libres.*

Sur demande de M. Billard, il est décidé de reproduire *in extenso* le travail suivant effectué par M. Dupérier et donnant une répartition des dépenses prévues au budget de 1954 et la comparaison des recettes pour les exercices 1953 et 1954 :

| Administration Mairie, police, sécurité, salubrité, santé, contingents, bâtiments communaux, services à caractère industriel et commercial..... Voirie Enseignement Assistance prévoyance Logement Subventions Services de la dette Dépenses diverses..... | REPARTITION DES DEPENSES | | | | |
|--|--------------------------|--------------|----------------|---------------|-------|
| | PERSONNEL | MATÉRIEL | DIVERS | TOTAL | % |
| | 29.710.276 » | 16.111.051 » | 2.355.000 »(1) | 48.176.327 » | 28 |
| | 24.000.000 » | 37.795.388 » | | 61.795.388 » | 35,90 |
| | 6.525.000 » | 13.010.000 » | 2.000.000 »(2) | 21.535.000 » | 12,50 |
| | 4.570.000 » | 11.822.000 » | 750.000 »(3) | 17.142.000 » | 9,95 |
| | | | 5.000.000 » | 5.000.000 » | 2,90 |
| | | | 2.035.000 » | 2.035.000 » | 1,20 |
| | | | 11.783.319 » | 11.783.319 » | 6,85 |
| | | | 4.650.384 »(4) | 4.650.348 » | 2,70 |
| TOTAUX..... | 64.805.276 » | 78.738.439 » | 28.573.667 » | 172.117.382 » | 100 |

(1) Contingent santé 1.180.000 »

Dépenses à caractère industriel et commercial..... 1.175.000 »

(2) Caisse des Ecoles.

(3) Chômage.

(4) Chapitre XXX, XXXI et XXVI, moins déficit H. L. M.

VENTILATION DES RECETTES

| Produits des centimes..... <i>Impositions directes :</i> Habitation, ordures, vicinale Impositions indirectes.....(1) Voirie, cimetièrre Bains-douches, ambulance, cantines..... Gaz électricité, marchés, pompes funèbres. Revenues patrimoine..... Aide financière autres collectivités..... Divers (fête locale)..... | 1953 | 1954 | EN PLUS |
|---|-----------------|-----------------|--------------|
| | | 30.046.135 » | 34.266.760 » |
| | 22.616.396 » | 22.747.188 » | 130.792 » |
| | 78.100.000 »(1) | 96.100.000 »(2) | 18.000.000 » |
| | 1.207.000 » | 1.555.000 » | 348.000 » |
| | 4.000.000 » | 5.250.000 » | 1.250.000 » |
| | 3.971.706 » | 4.121.706 » | 150.000 » |
| | 751.521 » | 1.095.860 » | 344.339 » |
| | 3.777.224 » | 6.000.868 » | 2.223.644 » |
| | 980.000 » | 980.000 » | |
| TOTAUX..... | 145.449.982 » | 172.117.382 » | 26.667.400 » |

(1) Dont 66.000.000 taxe locale 1953.

(2) Dont 80.000.000 taxe locale 1954.

| | | |
|-----------------------------|--------------|---------|
| Impositions indirectes..... | 96.100.000 » | 55,85 % |
| Produit des centimes..... | 34.266.760 » | 19,90 % |
| Taxes directes..... | 22.747.188 » | 13,20 % |
| Ressources diverses..... | 19.003.434 » | 11,05 % |

..

M. Comeau demande une organisation des débats sur le budget avec discussion article par article et clôturé de la séance à minuit.

M. le Maire, appuyé par M. Monsel, signale la nécessité de voter le budget au cours de la séance. L'établissement du budget a été retardé en raison de l'envoi tardif des instructions de l'autorité supérieure. Il indique que de nombreuses dépenses absolument nécessaires à la vie communale ne peuvent être réglées qu'après le vote du budget et qu'il convient de ne pas différer davantage le vote de celui-ci.

M. Biajoux demande que le budget ne soit voté qu'après celui de l'Etat car on tient compte d'une réduction de 25 % de la part de l'Etat dans les dépenses d'intérêt général, ce qui représente une réduction de 1/6.000 francs sur des crédits déjà insuffisants alloués pour l'école laïque. Voter le budget serait, selon l'orateur, ratifier le budget de l'Etat basé sur une politique fautive. Il déclare que l'on reproche toujours aux communistes de tirer les gens de la misère et demande à la Municipalité de leur enlever cet atout en ne votant pas un budget qui, selon M. Biajoux, ne tiendrait pas compte dès maintenant des Clodoaldiens les plus défavorisés.

M. le Maire lui répond que retarder le vote du budget serait mettre en difficultés des entreprises et leurs salariés.

M. Billard demande à M. le Maire d'exposer dans le *Bulletin Municipal*, la politique budgétaire suivie par la Municipalité.

Le Conseil passe alors à la discussion, chapitre par chapitre et article par article du budget.

CHAPITRE I. — Administration. - Personnel

A l'occasion du vote de l'indemnité versée au Receveur municipal, M. Billard, considérant que M. Hatry, receveur municipal, a consacré plus de 40 ans de sa vie, tant dans ses fonctions de receveur qu'en prêtant avec dévouement et désintéressement son concours à la vie de nombreuses sociétés locales, considérant sa brillante conduite pendant la guerre 1914-1918, propose au Conseil de voter une motion de sympathie en faveur de M. Hatry, receveur municipal, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. le Maire demande le renvoi de cette proposition aux questions diverses et le chapitre I est voté à l'unanimité.

CHAPITRE II. — Administration générale. - Matériel

Donne lieu à discussion sur le paragraphe « imprimés » dans lequel sont inclus les frais afférents au *Bulletin Municipal*.

Les critiques contre le *Bulletin Municipal*, formulées à la Commission des finances par M. Duperier qui trouvait la dépense de 600.000 fr. excessive et proposait un abattement de 200.000 fr., sont reprises par MM. Biajoux et Primel, qui demandent à leur tour une réduction de 300.000 francs.

M. Primel reproche à M. le Maire d'avoir laissé publier le dernier article de M. de la Misbruge qui, au sujet de l'assassinat de Marat, appelait le Conventionnel « l'odieux Marat ».

M. Biajoux rappelle qu'il est paru au *Bulletin Municipal*, un article sur un projet de 500 logements, projet qui avait été taxé de démagogique et qui devra faire l'objet d'une mise au point, ce qui aurait été accepté par l'auteur à la Commission des finances.

M. Billard demande une réduction de 200.000 francs du crédit et une fréquence de publication accrue.

M. Salles, à titre transactionnel, propose 100.000 francs de réduction seulement, en indiquant que si le crédit se révélait insuffisant un crédit complémentaire serait accordé au budget additionnel. Cette proposition est acceptée à l'unanimité, les communistes faisant toutes réserves sur le crédit ultérieur.

Avec la modification du crédit « imprimés », réduit de 100.000 francs, le chapitre est voté à l'unanimité.

CHAPITRE IV. — Police - Personnel

Est voté par 22 voix contre 5, les communistes votant contre, en rappelant qu'ils considèrent que la police doit être à la charge de l'Etat.

Au sujet du CHAPITRE VII. — Sécurité. - Matériel, et sur demande de M. Primel, MM. le Maire et Schreder exposent que la politique actuelle concernant les bouches d'incendie consiste à substituer des bouches de 100 aux bouches de 45 en mauvais état. Le chapitre est ensuite voté à l'unanimité.

CHAPITRE VIII. — Salubrité et santé. - Personnel

Le traitement du médecin de l'état civil est porté de 60.000 à 100.000 francs.

Au sujet du CHAPITRE XI. — Voirie urbaine. - Personnel, sur une remarque de M. Billard tendant à augmenter ce crédit afin de pouvoir, en cas de grosses chutes de neige et de verglas, faire appel à une main-d'œuvre exceptionnelle, M. le Maire et M. Schreder lui signalent que pendant les chutes de neige récentes, il a été fait appel à des entreprises privées. Mais ils rappellent que l'absence de bouches d'égout est à la source de grosses

accumulations de glace et que le verglas peut empêcher la circulation de voitures de voirie et même du personnel. Ils signalent qu'au cours des derniers mois, il y a eu de nombreux petits accrochages en raison du verglas et que l'on ne peut, en quelques heures, sabler toutes les rues de Saint-Cloud, l'effort devant être porté par priorité sur les voies à grande circulation.

Sur les réponses qui sont faites par M. le Maire et M. Schreder, cette demande n'est pas retenue et le chapitre est voté à l'unanimité.

Au sujet du CHAPITRE XII. — Voirie urbaine. - Entretien et Matériel, il est rappelé que les travaux importants à faire par l'Administration des P.T.T. empêchent de poursuivre le programme d'amélioration des trottoirs.

M. Comeau signale que les travaux des P.T.T. ne touchent pas les trottoirs des grands immeubles de la passerelle et demande si la rectification de ces trottoirs est comprise dans le programme des travaux. M. le Maire lui répond par la négative mais que cette rectification pourra être prévue au budget additionnel de 1954 si les disponibilités le permettent.

M. Comeau demande également que des travaux d'égouts soient exécutés dans la partie comprise entre le boulevard Sénart et l'avenue Bernard-Paissy, au pied de la passerelle. Il déclare avoir déjà réclamé ces travaux à la Commission compétente.

M. Comeau voulant être renseigné sur le détail du carburant consommé par le garage municipal, il lui est signalé qu'un carnet visé par M. le Maire est à sa disposition. Après ses remarques, ce chapitre est voté à l'unanimité.

Au sujet du CHAPITRE XXI. — Enseignement. - Matériel et frais divers, M. Billard demande le relèvement du paragraphe « bourses et frais d'études » figurant à ce chapitre.

Il est rappelé que si un cas spécial se présente, la question sera soumise à la Commission de l'enseignement et un crédit complémentaire voté pour permettre l'attribution d'une bourse importante.

M. Joulia donne lecture du rapport de la Commission des finances favorable à l'augmentation du crédit pour la distribution des prix et récompenses; le crédit est porté de 260.000 à 280.000 francs.

M. Biajoux, conseiller communiste, prétend qu'une collecte a été faite auprès des élèves pour leur demander de rapporter leurs prix des années précédentes et pour permettre d'offrir de nouveaux prix.

M. Monsel s'inscrit en faux et déclare que seul un reliquat de coopérative établi parmi les élèves a pu être utilisé pour un prix de camaraderie.

M. le Maire signale que de nombreux prix sont offerts par des particuliers et notamment par les conseillers municipaux.

M. Ducros demande que le choix des livres soit fait par la Commission de l'enseignement.

MM. Monsel et Biajoux sont d'avis de laisser comme par le passé le choix des livres au corps enseignant, ce chapitre est alors voté à l'unanimité.

CHAPITRE XXVI. — Assistance. - Prévoyance. - Famille. - Matériel

M. Charondière donne lecture d'un rapport de M. Rollin proposant d'instituer une aide en faveur des « Travailleuses familiales » et d'imputer la dépense qui en résulterait pour la ville, dépense estimée à 150.000-200.000 francs sur le crédit de 1.000.000 prévu au budget pour l'attribution des bons de gaz et d'électricité, la valeur de ceux-ci étant réduite de 50 % pour les familles payant l'impôt sur le revenu.

MM. Monsel, Joulia et Mmes Clément et Maloïsel. prennent part à la discussion.

M. Lemonnier demande que les bons de gaz soient supprimés intégralement pour les familles bénéficiant d'un revenu notable.

M. Billard rappelle que c'est M. Rollin qui avait demandé la création de ces bons de gaz.

Le Conseil est d'accord en principe pour l'imputation envisagée mais décide de renvoyer la question pour étude à la Commission des œuvres sociales et de la famille.

Le chapitre est ensuite adopté à l'unanimité.

CHAPITRE XXVIII. — Subventions et œuvres d'utilité communale

Le Conseil,

Sur proposition de M. Billard et après avoir entendu M. Finelle, président du Souvenir Français, décide à l'unanimité de porter la subvention de cette association de 15.000 à 25.000 francs.

Ne donne pas suite à une proposition de M. Billard d'accroître la subvention de la Croix-Rouge fixée à 30.000 francs.

Repousse, par 15 voix, celle du groupe de la majorité, contre 12, celles du groupe de M. Salles et du groupe communiste, une

demande de M. Biajoux tendant à porter la subvention à la Société du jeu de boules « Les Boul'Dogs », de 8.000 à 20.000 fr. M. le Maire et M. Lemonnier, notamment, ne sont pas favorables à cette augmentation en raison du crédit important ouvert au budget pour l'aménagement d'un terrain de boules en faveur de cette société sur le terrain de la rue de l'Yser.

La proposition de M. Benoit, appuyé par M. Primel, d'adopter le rapport de la Commission des fêtes et sports, tendant à porter de 150.000 à 200.000 francs la subvention au C.S.O. n'est pas acceptée par 14 voix, celles du groupe de la majorité, à l'exception de M. Chauveau, contre 13, celles de M. Chauveau, du groupe de M. Salles et du groupe communiste. Dans les explications de vote, M. Monsel expose qu'il a été favorable à cette augmentation devant la Commission des sports mais qu'il a été amené à modifier sa position en Commission des finances. Le chiffre proposé répond aux désirs qui avaient été formulés par les dirigeants de cette société d'être mis à égalité avec une section de la société municipale « La Clodo ».

M. Lemonnier confirme ce dernier point et s'élève contre les surenchères dont font l'objet les subventions aux sociétés sportives, les conseillers des divers groupes ayant tendance à proposer toujours plus qu'il n'a été promis par les autres groupes.

Mme Maloisel et M. Primel demandent la participation de l'U.J.R.F. à une subvention globale en faveur de tous les mouvements de jeunesse : U.J.R.F., Jocistes, Scouts, A.J., etc...

M. le Maire leur rétorque que l'U.J.R.F. est une formation dépendante d'un parti politique.

M. Ducros rappelle que la Commission des sports a voté à la majorité une subvention de 150.000 francs à accorder aux scouts auquel s'adjoindrait en temps qu'organisation de camping l'U.J.R.F. pour la répartition de cette somme au prorata des effectifs.

Mme Maloisel et M. Primel déclarent que si les scouts ont demandé cette subvention pour acheter du matériel, il en est de même pour l'U.J.R.F. et, en conséquence, ils proposent que la subvention soit transformée en matériel et attribuée aussi bien aux scouts qu'à l'U.J.R.F., groupements qui auraient, selon eux, comme activité principale la pratique du plein air.

Le Conseil décide, par 15 voix, celles du groupe de la majorité, contre 10, celles de MM. Billard, Duperier, Benoit, Coutureau, Ducros, Comeau, Primel, Biajoux, Mmes Chevrin et Maloisel, et deux abstentions, celles de MM. Salles et Devèze, de ne pas accorder de subventions, comme le proposaient la Commission des fêtes et sports et le groupe communiste, à des groupements de jeunes autres que les scouts.

Fixe, par 15 voix contre 5, celles du groupe communiste et 7 abstentions, celles de MM. Oble, Lemonnier, Ducros, Billard, Duperier, Benoit, Coutureau, à 100.000 francs la subvention à partager entre les groupements de scoutisme de Saint-Cloud, au prorata de leurs effectifs.

Accepte sans discussion les augmentations des subventions suivantes :

| | |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| La Clodo..... | 550.000 au lieu de 400.000 fr. |
| L'Aéro-Club | 100.000 au lieu de 65.000 fr. |
| L'Amicale du Centre..... | 55.000 au lieu de 40.000 fr. |
| L'Amicale de Montretout..... | 55.000 au lieu de 40.000 fr. |
| L'Association des Vieux Travailleurs | 60.000 au lieu de 45.000 fr. |
| Le Parrainage des Vieillards..... | 60.000 au lieu de 45.000 fr. |

Et les subventions nouvelles ci-après :

| | |
|---|-------------|
| L'Automobile-Club | 16.000 fr. |
| La Sonde..... | 5.000 fr. |
| Le Dispensaire du boulevard de la République..... | 150.000 fr. |
| Les Equipes du Logement..... | 10.000 fr. |

Les subventions aux autres sociétés sont reconduites.

CHAPITRE XXX. — Dépenses ordinaires diverses

Les paragraphes 1 et 2 concernant les frais de représentation aux maire et adjoints, mis aux voix séparément, sont votés par 22 voix contre 5, les communistes déclarant voter contre en raison de l'absence d'une permanence suffisante des maire et adjoints.

L'indemnité au contrôleur des Contributions directes est portée de 75.000 à 100.000 francs.

L'ensemble du chapitre est voté par 22 voix et 5 abstentions, les communistes faisant des réserves sur les 5.000.000 représentant la part de la commune dans le déficit des H.L.M. qui figurent au présent chapitre.

Tous les autres chapitres et articles des dépenses du budget ont été adoptés à l'unanimité.

Le Conseil passe alors à l'examen des recettes.

Les différents chapitres font l'objet des remarques suivantes :

Le groupe communiste demande pourquoi, étant donné que le nombre et l'importance des usines de Saint-Cloud augmentent,

le principal fictif de la contribution des patentes est continuellement en baisse. M. le Maire transmettra la question à l'Administration des Contributions directes.

Le CHAPITRE I. — *Produit des centimes ordinaires* est voté à l'unanimité.

CHAPITRE II. — *Taxes et autres impositions directes perçues en vertu de rôles*

Ce chapitre est voté par 22 voix et 5 abstentions, les conseillers du groupe communiste s'abstenant en raison de leur désir de voir appliquer un tarif dégressif à la taxe d'habitation d'après la valeur locative.

M. le Maire a invité le Conseil à rejeter cette solution car il en résulterait une diminution des recettes d'environ 200.000 fr. pour une réduction d'une centaine de francs pour les contribuables les moins imposés.

M. Billard est partisan d'examiner cette question lors des prochains exercices, l'accroissement du nombre des locaux aura compensé cette perte éventuelle.

CHAPITRE III. — *Taxes et impositions indirectes perçues en vertu de titres de recettes divers*

Ce chapitre est voté par 15 voix et 5 abstentions, celles du groupe communiste.

CHAPITRE IV. — *Taxes, droits et rémunérations diverses pour services rendus*

Ce chapitre est voté par 22 voix et 5 abstentions, les conseillers du groupe communiste s'abstenant en raison de la diminution sans contre-partie des recettes du fait de la suppression par décision gouvernementale des formalités de légalisation.

CHAPITRE V. — *Produit des services à caractère industriel et commercial exploités en régie*

Ce chapitre est voté à l'unanimité.

CHAPITRE VI. — *Produit des concessions des services publics*

Ce chapitre est voté par 22 voix et 5 abstentions, les conseillers du groupe communiste qui désapprouvent la mise en concession des marchés.

Ils exposent qu'une régie directe permettrait, selon eux, une augmentation des rentrées avec une diminution des droits, diminution qui leur apparaît souhaitable pour redonner une activité au marché de Montretout. Les conseillers de la majorité, tout en reconnaissant la désaffection de ce marché, considèrent que le montant des droits est un facteur négligeable sur les prix.

CHAPITRE VII. — *Produit ordinaire du patrimoine*

Ce chapitre est voté à l'unanimité.

CHAPITRE VIII. — *Répartition faite par l'Etat, aide financière des autres collectivités*

Ce chapitre est voté par 22 voix et 5 abstentions, les conseillers communistes s'abstenant en raison de la diminution de l'aide de l'Etat aux dépenses d'intérêt général.

CHAPITRE IX. — *Recettes ordinaires diverses*

Ce chapitre est voté à l'unanimité.

CHAPITRE X. — *Produit des centimes extraordinaires additionnels aux anciennes contributions directes et autres impositions extraordinaires pour insuffisance de revenus*

Ce chapitre est voté à l'unanimité.

CHAPITRE XI. — *Produit des centimes extraordinaires additionnels aux anciennes contributions directes et autres affectés au service de la dette.*

Ce chapitre est voté à l'unanimité.

••

Le budget dans son ensemble, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 172.117.382 francs (157.784.063 francs à la section ordinaire et 12.333.319 francs à la section extraordinaire) est voté par 22 voix, celles des conseillers du groupe de la majorité et des conseillers du groupe de M. Salles, contre 5, celles des conseillers communistes.

Le nombre de centimes additionnels votés pour assurer l'équilibre du budget est le suivant :

| | | |
|---|----------|----------------------|
| Centimes généraux pour insuffisance de revenus ordinaires..... | 2.910,50 | contre 2.791 en 1953 |
| Centimes généraux pour insuffisance de revenus extraordinaires..... | 72,50 | contre 20 en 1953 |
| Centimes affectés au service de la dette | 1.529 | contre 1.158 en 1953 |
| Au total..... | 4.512 | contre 3.969 en 1953 |

Programme de travaux ordinaires

Le conseil approuve en même temps que le budget le programme des travaux ordinaires à régler soit à l'aide des crédits budgétaires, soit au moyen des fonds disponibles de l'exercice 1953, programme des travaux qui a été examiné par la commission compétente.

3° Avis sur le budget primitif de 1954 du Bureau de Bien-faisance.

M. le Maire donne lecture de son rapport indiquant que le budget primitif de 1954 du Bureau de Bien-faisance est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 2.765.080 francs.

Le Conseil, par 22 voix contre 5, celle des conseillers du groupe communiste, émet un avis favorable à l'approbation dudit budget.

La séance est levée à 0 h. 30.

Prochaine séance le vendredi 26 février.

Séance du 26 février 1954

L'an 1954, le vendredi 26 février, à 21 heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de Saint-Cloud se sont réunis, sous la présidence de M. Francis Chaveton pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués.

Etaient présents : MM. Chaveton, maire; Monsel, Laurence, adjoints; Mmes Clément, Lorrain; MM. Joulia, Lemonnier, Charondière, Clémentel, Petit, Beaufocher, Oble, Salles, Duperier, Ducros, Billard, Benoit, Comeau, Primel, Biajoux, Mme Maloïsel.

Excusés : MM. Rollin, Schreder, Chauveau, Devèze, Coutureau, Mme Chevrin.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Rollin a donné pouvoir à M. Charondière.

M. Schreder a donné pouvoir à M. Petit.

M. Chauveau a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Devèze a donné pouvoir à M. Salles.

M. Coutureau a donné pouvoir à M. Benoit.

Mme Chevrin a donné pouvoir à M. Biajoux.

..

La séance est ouverte à 21 h. 10.

4° Approbation du programme de gros travaux et vote des emprunts destinés au financement.

M. le Maire donne lecture de son rapport sur les travaux extraordinaires, ce rapport devant être voté par chapitres successifs.

a) Surélévation de l'école des filles du Centre :

M. Lemonnier et Joulia donnent respectivement lecture des rapports de la Commission des travaux et des finances. Coût du projet : 11.000.000 de francs dont 1.500.000 francs de mobilier.

Sur demande de M. Ducros, M. Monsel précise qu'en raison de l'augmentation des effectifs, les quatre classes supplémentaires ainsi créées ne permettront de libérer qu'une seule des classes de l'ancien préau et que ces classes ont d'ailleurs été largement améliorées.

M. Comeau attire l'attention du Conseil sur les classes surchargées, l'absence de préaux, le matériel scientifique insuffisant, la nécessité d'une classe au moins pour enfants retardés. L'orateur estime que le mouvement qui se dessine par la cessation de la guerre d'Indochine peut, dans un avenir prochain, libérer des crédits importants et que la ville de Saint-Cloud a intérêt à faire classer dès maintenant un projet.

Une discussion s'établit entre MM. Monsel, Comeau, Joulia, Biajoux, Ducros, M. le Maire, MM. Lemonnier, Primel et Duperier. Contre l'avis de M. Monsel et de M. le Maire, les conseillers estiment qu'il est souhaitable de préparer un projet afin d'obtenir le classement pour une subvention de l'Etat au cas où des crédits d'Etat seraient libérés par l'évolution de la situation internationale. M. le Maire et le premier adjoint basent essentiellement leur programme d'avenir sur la récupération des bâtiments du lycée de jeunes filles et la construction par la ville avec l'aide ultérieure de l'Etat, des classes qui s'avèreraient nécessaires en raison de la construction d'importants immeubles rue du Mont-Valérien.

Le projet de surélévation de l'école des filles du Centre est voté à l'unanimité. Il est décidé de contracter auprès d'un établissement de crédit un emprunt de 11 millions, remboursable en 30 ans, ce qui nécessite la mise en recouvrement de 105 centimes additionnels.

b) Acquisition du terrain de la rue de l'Yser et premiers travaux d'aménagement.

La Municipalité demande le vote d'un emprunt de 16 millions destiné à régler les frais d'expropriation chiffrés à 12.000.000 de francs et les premiers travaux d'aménagement du terrain chiffrés à 4.000.000 de francs.

M. Biajoux critique le projet et désire voir y adjoindre des bains-douches, un lavoir, un dispensaire, une salle de réunions et un garage pour autos, vélos et motos.

M. le Maire lui rappelle que les lavoirs et bains-douches figurant au projet mais qu'il s'agit de voter une première tranche d'aménagement, que le terrain a été exproprié pour créer un espace vert, des terrains de jeux pour enfants et des bains-douches avec lavoirs et que ce terrain ne peut être réoccupé par des garages.

Sur question de M. Comeau, les occupants actuels des terrains à usage de jardins seront prévenus de ne pas poursuivre les semis et plantations en raison de la date prochaine des travaux.

La réalisation de ce projet est votée à l'unanimité et il est décidé de contracter un emprunt de 16 millions de francs, remboursable en 30 ans, pour le remboursement duquel 153 centimes additionnels seront mis en recouvrement.

c) Acquisition d'un terrain quai Carnot pour y construire des logements à loyers économiques.

M. le Maire donne lecture de son rapport en rappelant que l'on peut chiffrer à environ 20 millions de francs le prix d'achat du terrain situé quai Carnot, que cette évaluation a été faite en tenant compte de l'expropriation récente, rue de l'Yser, mais que la dépense peut atteindre 25 millions de francs et peut-être plus.

M. Biajoux propose au Conseil de prendre la décision suivante :

« Le Conseil municipal de Saint-Cloud décide le principe de la construction de 500 logements à loyers économiques, dont 250 seront placés à des ménages clodoaldiens prioritaires mal logés et 250 à des ménages résidant dans des maisons insalubres du centre de Saint-Cloud qui pourront ainsi être détruites pour de nouvelles constructions.

« De tout mettre en œuvre afin que nombreuses soient les familles qui fêteront dans leur nouveau logement la Noël 1954. »

M. le Maire, MM. Joulia, Charondière et Lemonnier attirent l'attention du Conseil sur l'impossibilité de réaliser rapidement le programme de logements prévu par M. Biajoux.

M. Lemonnier rappelle que les immeubles construits doivent conserver leur caractère social et qu'il ne peut s'agir de mettre à la charge des contribuables clodoaldiens la différence entre un loyer économique et un loyer rentable au bénéfice d'économiquement forts.

M. Duperier, rappelant les critiques qu'il a présentées à la Commission des finances au sujet de l'article paru dans le dernier numéro du *Bulletin Municipal* et qu'il taxait de démagogique le projet tendant à la construction de 500 logements pour les Clodoaldiens mal logés, mais considérant que le texte de M. Biajoux comporte une décision qu'il ne paraît pas possible de prendre, quant au nombre de logements, sans une étude préalable approfondie, soumet à l'appréciation du Conseil la proposition suivante :

« Le Conseil municipal décide que les terrains acquis ou à acquérir devront être utilisés pour la construction de logements destinés en priorité aux Clodoaldiens qui actuellement sont logés dans des conditions inadmissibles et notamment à ceux d'entre eux qui habitent dans des locaux jugés insalubres. »

La proposition de M. Duperier, mise aux voix, recueille l'unanimité.

Le projet relatif à l'acquisition d'un terrain, quai Carnot, pour y construire des logements à loyers économiques recueille l'unanimité et il est décidé de contracter un emprunt de 20 millions, remboursable en 30 ans, et d'imposer la ville de 191 centimes additionnels 50 pour en assurer le remboursement.

d) Travaux d'assainissement :

La Municipalité propose de décider la réalisation d'un emprunt de 15.200.000 francs et de voter 145 centimes additionnels pour en assurer le remboursement, afin de construire des canalisations à raccorder au collecteur principal en cours de construction, boulevard de la République, en vue d'assainir les rues de Buzenval, René-Weill, Bucourt, des Girondins et Henri-Régnauld.

La proposition, mise aux voix, recueille l'unanimité.

e) La Municipalité propose de décider l'installation d'un vestiaire-douches dans le sous-sol d'un des immeubles H.L.M. en cours de construction, quai Carnot.

La dépense chiffrée à 2.500.000 francs sera réglée à la Société d'H.L.M. qui se charge de cette installation, à l'aide des fonds libres de l'exercice 1953 avec régularisation au budget additionnel de 1954.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

f) *Agrandissement du cimetière :*

La Municipalité rappelle que le projet d'agrandissement du cimetière communal a été voté par le précédent Conseil municipal et que les expropriations sont en cours.

Le projet d'agrandissement entraînera une dépense de l'ordre de 20 millions de francs.

M. le Maire rappelle que cette question est à titre purement indicatif afin que nul n'ignore qu'il y aura bientôt à payer 20 millions de francs, ce qui devra faire l'objet d'un emprunt avec la mise en recouvrement de 191 centimes additionnels 50.

Cette question ne donne pas lieu à un vote.

g) *Marchés de gré à gré :*

La Municipalité propose au Conseil de traiter de gré à gré pour les travaux d'imprimerie avec la Société Girault, rue Gaston-Latouche, à Saint-Cloud. Cette proposition recueille l'unanimité.

La Municipalité propose la reconduction d'un marché de gré à gré pour la fourniture de carburant nécessaire aux services municipaux.

M. le Maire expose qu'en 1951, après appel à la concurrence, la ville de Saint-Cloud avait passé un marché de gré à gré avec la Société Purfina Française. Aux termes de ce marché, la Société fournissait la cuve et les canalisations nécessaires pour recevoir le carburant. Ces installations devaient devenir la propriété de la ville à l'expiration de la période de trois ans si celle-ci commandait au moins 120.000 litres de carburant.

La ville n'ayant commandé en trois ans que 106.000 litres de carburant, il est nécessaire de reconduire pour un an le marché de gré à gré, afin de pouvoir bénéficier gratuitement des installations.

Cette proposition de la Municipalité est votée par 22 voix et 5 abstentions; les communistes déclarant s'abstenir.

A la demande du Maire, le Conseil vote à l'unanimité un crédit pour la régularisation des comptes pour frais de perception des taxes communales.

Le Conseil ayant épuisé son ordre du jour, passe aux questions diverses.

M. Charonnière pose une question en ce qui concerne le terrain de foot-ball de la Porte-Jaune dont la ville s'est vu retirer la jouissance par l'Administration des Domaines, ledit terrain ayant été mis à la disposition des armées américaines par le Gouvernement français pour y édifier un lycée destiné aux enfants des troupes américaines.

Après discussion sur une proposition de la Commission des fêtes et sports, le vœu suivant est adopté à l'unanimité :

« Le Conseil municipal, très ému du retrait par le ministère de l'Éducation nationale (Beaux-Arts) du terrain de sports dont la ville de Saint-Cloud avait la jouissance, terrain dépendant du Domaine national, situé dans une partie désaffectée du parc de Saint-Cloud, au lieu dit « La Porte-Jaune », qui a été mis à la disposition de l'armée américaine, élève une vigoureuse protestation auprès du Gouvernement contre un tel procédé qui prive la jeunesse locale du seul terrain dont elle disposait.

« En outre, le Conseil municipal demande que le nécessaire soit fait auprès de l'Administration des Beaux-Arts, pour qu'un nouveau terrain soit attribué à notre Société municipale « La Clodo », dans l'enceinte du parc de Saint-Cloud, et ce, dans les délais aussi rapides que ceux dont viennent de bénéficier les nouveaux concessionnaires. »

M. Billard, reprenant sa proposition de la séance précédente en ce qui concerne M. Hatry, demande à M. le Maire d'organiser, un dimanche matin par exemple, un vin d'honneur auquel seront conviés M. Hatry d'une part, et M. Ancla, nouveau percepteur-receveur municipal, d'autre part, et au cours duquel les membres du Conseil municipal également conviés pourront manifester leur sympathie à ces deux fonctionnaires. Il en est ainsi décidé. Mme Lorrain a déclaré s'abstenir.

M. Biajoux pose une question sur l'état d'avancement des pourparlers concernant les immeubles sur le terrain Paquin-Guinard et sur l'attribution des 100 logements qui doivent être réservés à la ville en vue d'être loués.

Il exprime le désir de voir paraître au *Bulletin Municipal* des articles destinés à créer auprès du public un climat favorable au développement de l'accouchement sans douleur, question au

sujet de laquelle M. Joulia donne lecture d'une lettre de M. le Docteur Bertrand concernant un accroissement du nombre de lits.

M. Biajoux demande, en outre, si les inscriptions pour les prioritaires réclamant l'attribution d'un logement sont prises à la mairie. M. le Maire lui répond par l'affirmative, en précisant que ces inscriptions ne portent pas sur l'attribution de la 2^e tranche de logements du quai Carnot.

Le même conseiller demande la pose d'un feu clignotant à commande individuelle à la Passerelle et rue de Longchamp, la création d'un trottoir cyclable quai Carnot, que soient combattues les émissions de fumée de la blanchisserie rue des Milons et qu'un abri pour les usagers de l'autobus soit établi quai Carnot, côté Seine.

M. Ducros demande des panneaux d'affichage réservés aux fêtes des sociétés locales, ce qui sera étudié, et la gratuité de la Salle des Fêtes pour les sociétés ayant un but social, demande à laquelle il n'est pas donné suite.

M. Petit demande qu'un effort soit fait pour le nettoyage de la voirie aux Coteaux et M. Lemonnier pose une question sur la date de la remise en état d'un trottoir au carrefour Magenta.

M. Duperier pose une question sur le programme de modernisation de l'éclairage, rappelle sa demande en ce qui concerne la présentation au Conseil municipal du projet du plan d'aménagement de Saint-Cloud; il demande, en outre, quand aura lieu l'inauguration de la rue de la Libération (partie de la rue de l'Église et rue Agathe).

M. le Maire lui répond, d'une part, qu'une nouvelle lettre sera adressée à l'urbaniste chargé du plan de Saint-Cloud et, d'autre part, que l'inauguration de la nouvelle rue de la Libération peut être envisagée pour le 14 juillet.

M. Salles demande que le nom de Georges Laudre soit donné au nouveau stade municipal et que ce terrain soit clos sans tarder.

Ce même conseiller pose une question sur le mauvais fonctionnement de nouveaux lampadaires boulevard de la République, demande la pause de bornes d'appel pour l'incendie de la police et signale le mauvais état de la rue du Val-d'Or.

M. Benoit signale le mauvais état de la partie basse de la rue de Buzenval. Cette voie dépend des Ponts et Chaussées.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver la permutation de Mme Clément avec M. Oble, la première passant à la Commission de l'enseignement et le second à la Commission du logement, ce qui est accepté à l'unanimité.

M. Comeau demande au Conseil d'émettre un vœu appuyant la proposition de loi ayant pour but d'interdire les expulsions sans assurer le relogement des intéressés, vœu qui, en présence des objections de M. le Maire qui déclare que le Conseil ne doit pas intervenir dans les discussions de l'Assemblée Nationale, est repris par M. Biajoux, lequel demande au maire d'intervenir auprès du préfet et du commissaire de police pour agir en ce sens jusqu'à décision de l'Assemblée Nationale.

Il donne, d'autre part, lecture d'une lettre du syndicat F.O. des employés communaux demandant au Gouvernement de porter le salaire minimum à 26.166 francs.

Il n'est pas donné suite à ces propositions, ces questions, de l'avis des conseillers, à l'exception des conseillers communistes, n'entrant pas dans les attributions des Assemblées communales.

M. Comeau demande que soient signalées à la T.C.R.P. les anomalies dans le sectionnement de la ligne 175 et que la S.N.C.F. soit priée d'élaguer les haies au pont du boulevard Sénard. M. le Maire déclare que le nécessaire sera fait.

M. Charonnière présente le vœu suivant qui est adopté à l'unanimité :

« A la suite de l'attribution par l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales du prix Essec du cancer à MM. Rudali et Marcovich, le Conseil municipal est heureux et fier de compter parmi ses administrés l'un des deux jeunes lauréats; le docteur Marcovich, attaché au laboratoire du radium à l'Institut Pasteur.

« En cette occasion, il se fait l'interprète de la population clodoaldienne pour lui adresser de chaleureuses félicitations et de très vifs encouragements, dans la lutte qu'il mène avec les savants du monde entier contre la maladie du cancer. »

Puis, le Conseil se constituant en comité secret, donne son avis sur divers dossiers d'assistance et de cartes sociales d'économiquement faibles.

Séance levée le samedi 27 février, à 0 h. 15.

Vu,
Le Maire,
F. CHAVETON.

Le Secrétaire de séance :
A. LEMONNIER.

INFORMATIONS DIVERSES

Recensement de la Population

au mois de Mai 1954

Un recensement général de la population est effectué périodiquement (le dernier a eu lieu en 1946). Il a essentiellement pour objet :

— De déterminer la population de chaque commune.

Cette détermination de la population légale est très importante et sert de base pour des opérations les plus diverses (élections, répartition des taxes et subventions, par exemple).

— D'établir les statistiques de base de la population française.

Il doit permettre de recueillir des données sur la composition de la population, la répartition professionnelle de la population active, la composition des ménages, les caractéristiques d'équipement en matière de logement.

La date de recensement est fixée cette année au 10 mai.

Des agents recenseurs seront habilités à recueillir les renseignements auprès des habitants, ils seront porteurs d'un arrêté de nomination du maire et seront tenus au secret statistique prévu par la loi du 7 juin 1951. La même loi fait obligation, sous peine de sanctions, à toute personne interrogée, de répondre avec exactitude à l'enquête.

Doivent être recensées dans la commune, les personnes appartenant à la population légale de la commune, c'est-à-dire toutes les personnes ayant à Saint-Cloud leur résidence principale habituelle, et seulement celles-là.

Il faut entendre par résidence habituelle, une situation de fait et non de droit, aussi en partant de cette notion, et à l'encontre de ce qui était pratiqué dans les précédents recensements, les personnes temporairement absentes doivent être recensées à l'endroit de leur résidence habituelle et non à l'endroit où elles se trouvent à l'époque du recensement.

Par contre, les personnes en absence de longue durée (sanatorium, service militaire, etc.), ne sont pas recensées au lieu de leur domicile mais à celui où elles logent effectivement au 10 mai 1954.

Les étrangers sont recensés dans les mêmes conditions que les français; sont toutefois exclus :

Les militaires étrangers vivant en caserne.

Les étrangers de passage en France (touristes).

Les membres du corps diplomatique résidant dans les ambassades.

Pratiquement, les bulletins individuels seront déposés chez les habitants qui les rempliront eux-mêmes. Lors du passage de l'agent-recenseur, ils voudront bien remettre ces bulletins et répondre aux questions qui leur

seront posées par l'agent, lequel aura à charge d'établir la feuille de logement et le bordereau de maison.

Le maire compte sur l'esprit compréhensif et civique des habitants pour se prêter à cette opération de recensement dont il est superflu de souligner l'intérêt.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous avons relevé dans différents documents officiels les promotions suivantes :

Légion d'Honneur

Au grade d'Officier

M. HAMM (Auguste, dit Robert), président du Syndicat professionnel de la presse hippique, domicilié 84, avenue Foch, à Saint-Cloud (décret du 27 février 1954, *J. O.* du 7 mars 1954).

Au grade de Chevalier

M. GOUYON (André, Etienne, Emmanuel), administrateur de 1^{re} classe à la Direction de la Caisse Nationale d'Epargne, des chèques postaux et des articles d'argent au Ministère des P.T.T., domicilié 14, rue Coutureau, à Saint-Cloud (décret du 15 janvier 1954).

Mlle CRAYSSAC Marie, professeur au lycée de jeunes filles de Saint-Cloud, nièce du docteur ROUX et écrivain de talent (décret du 23 février 1954, *J. O.* du 2 mars 1954).

Ordre de la Santé Publique

Au grade de Chevalier

A titre posthume, docteur en médecine Pierre LEFÈVRE, conseiller technique à l'œuvre de réadaptation des tuberculeux, domicilié de son vivant 26, rue Dailly, à Saint-Cloud (décret du 24 décembre 1953).

Médaille d'Honneur de l'Education Physique et des Sports

Médaille de bronze

M. SALLES Emile, Michel, conseiller municipal, ancien maire, demeurant 220, boulevard de la République, à Saint-Cloud (arrêté ministériel du 2 juillet 1953, *J. O.* du 17 mars 1954).

M. MATHIEU Maurice, de Saint-Cloud (arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1953, *J. O.* du 17 mars 1954).

Mérite Agricole

Au grade d'Officier

M. POUSSANOF Nicolas, géomètre expert, 36, rue Tahère, Saint-Cloud.

M. DAVEAU Adolphe, Alfred, jardinier, 8, rue Lelégard.

(Décret du 15 février 1954).

Médaille d'Honneur du Travail

Argent

M. Louis BAUDIAU, commis d'entreprise à l'entreprise Mandleur et Dolbeau, 53, avenue de Suresnes.

Mme Vve BOBBI Angèle, mécanicienne aux Etablissements Bézard, 4, avenue Bernard-Palissy.

M. BOIRON Jean, agent de maîtrise à la Cie d'Assurances « Le Nord », 92, boulevard de la République.

M. BOUCHER Emile, chef de groupe à la Cie de Construction Electrique, 32, avenue Bernard-Palissy.

M. BROCHETON Eugène, tourneur-mécanicien aux Ets Georges Lhermite, 15, rue Royale.

M. CARON Eugène, inspecteur administratif à la Cie d'Assurances « La Providence », 10, rue Pigache.

M. DAUDET Pierre, chef d'équipe à la Société Anonyme L.M.T., 11, rue Royale.

Mlle MAINDRON Madeleine, secrétaire sténo-dactylo à la Société Anonyme de Comentry-Fourchambault et Decazeville, 8, rue Dailly.

M. MOREL René, ingénieur à la Société des Anciens Etablissements de Huta-Bankowa, 10, avenue des Vignes.

M. PION Robert, agent commercial à la Régie Renault, 16, rue René-Weill.

M. POITEAUX Serge, préparateur à la Régie Renault, 13, rue du Docteur-Desfossez.

M. RIOTTE Louis, chef de service aux Sociétés Réunies Everite-Sitube, 4, rue Dailly.

M. ROLLET Antoine, metteur au point à la Société Nationale d'Etudes et de Construction de Moteurs d'Avions, 31 bis, boulevard Sénard.

M. SERGENT André, soudeur autogène à la Régie Renault, 2, rue de la Porte-Jaune.

Vermeil

M. SOUDAIN Rustique, tôlier à la Régie Renault, 180, boulevard de la République.

Rappel de Vermeil

M. PLUCHON André, technicien à la Société L.M.T., 3, rue Albert-I^{er} (en vertu des dispositions spéciales prévues en faveur des mutilés de guerre). (Arrêté préfectoral du 31 décembre 1953).

Nous adressons à ces nouveaux promus nos plus sincères félicitations.

VISITE DE L'ABBÉ PIERRE

L'apôtre des « sans logis » est venu à Saint-Cloud, le soir du mardi 23 février, exposer à nos concitoyens le problème posé par la misère de ceux qui, faute de toit, sont réduits à passer la nuit dehors.

On sait la petite révolution qu'il a suscitée dans tout le pays en révélant une situation que beaucoup ignoraient.

Le « Comité Clodoaldien du Logement » avait préparé et organisé cette soirée et, prévoyant avec raison une importante affluence d'auditeurs, avides d'entendre l'abbé PIERRE, avait retenu et la salle du cinéma « Le Régent » et la Salle des Fêtes municipale. C'est devant deux salles entièrement remplies, c'est-à-dire devant plus de 1.500 auditeurs, que l'abbé PIERRE dût faire deux fois la conférence prévue.

Inutile de dire l'impression considérable produite sur ses auditeurs à l'exposé des misères rencontrées et secourues et en face de tant d'autres misères qui restent encore à secourir.

A la suite de ces conférences, le « Comité Clodoaldien du Logement » a immédiatement organisé le ramassage de tous les objets que chacun voulut bien mettre à sa disposition.

Pendant toute une semaine, des équipes de volontaires, ayant à leur disposition plusieurs camions, généreusement prêtés par des entreprises de Saint-Cloud, purent faire une très ample moisson d'objets de toute nature destinés aux « Chiffonniers d'Emmaüs ».

Nous savons que de nombreuses personnes n'ont pu être visitées, faute de temps.

Le « Comité Clodoaldien du Logement » nous prie de signaler que, après Pâques, les « Chiffonniers d'Emmaüs » viendront tous les jeudis à Saint-Cloud avec des camions et se rendront au domicile des personnes qui auront donné leur adresse, soit au Centre d'Action Sociale, 28, rue Royale, soit à la Permanence d'Entr'aide, 8, rue Emile-Verhaeren.

Il nous demande également de transmettre ses très sincères remerciements à tous les généreux donateurs, à tous les volontaires bénévoles du ramassage et à toutes les entreprises qui ont bien voulu mettre, pendant plusieurs jours, des camions à sa disposition.

VISITE OFFICIELLE DE S. E. Mgr RENARD, ÉVÊQUE DE VERSAILLES

Jeudi 25 mars, à l'occasion de la fête de l'Annonciation, Mgr RENARD a présidé, à 20 heures, la messe solennelle.

L'église était comble. La Municipalité était représentée par MM. CHAVETON, maire; ROLLIN et LAURENCE, adjoints; M. DEVÈZE, conseiller général. De nombreux conseillers municipaux étaient présents.

La Médaille du Mérite diocésain fut remise à M. Gaston ROLLIN.

A l'issue de la messe eut lieu une réception à la Maison Monestier où M. ROLLIN reçut les félicitations de l'évêque, du maire, M. CHAVETON, du chanoine COLLIN, curé de Saint-Cloud, de l'abbé BRÉCHEMIER, curé du Val d'Or, de leurs vicaires et de ses nombreux amis.

*
**

Samedi 1^{er} mai, à 17 heures, la paroisse du Val d'Or recevra la visite officielle de Mgr RENARD, qui bénira la nouvelle statue de Notre-Dame-des-Airs.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Parents qui vous préoccupez de l'avenir de vos enfants, vous serez bientôt dans l'obligation de prendre pour leur avenir scolaire ou professionnel une grave décision.

N'attendez pas les derniers jours de l'année pour vous informer et consulter le conseiller d'orientation qui se tient à votre disposition le premier jeudi de chaque mois, de 14 heures à 16 h. 30 à la mairie.

Ces consultations de documentation scolaire et professionnelle, organisées en accord avec la municipalité par le centre départemental, vous sont ouvertes sans aucun frais.

En cas d'empêchement, vous pouvez écrire à la section d'orientation professionnelle, 11, rue des Réservoirs, Versailles. Tél. : Versailles 34-80, poste 133.

CERTIFICAT

D'ÉTUDES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES et examen d'entrée en 6^e

Les épreuves du certificat d'études primaires élémentaires auront lieu à Saint-Cloud le samedi 26 juin.

Les épreuves d'entrée en 6^e auront lieu le jeudi 3 juin.

Vaccination et revaccination antivariolique

Vaccination antidiphthérique - antitétanique

L'article 6 de la loi du 15 février 1902 a rendu obligatoire la vaccination antivariolique au cours de la première année de vie ainsi que la revaccination au cours des 11^e et 21^e année.

Les lois des 25 juin 1938, 24 novembre 1940 et 7 septembre 1948 ont rendu également obligatoire la vaccination mixte antidiphthérique et antitétanique pour tous les enfants âgés de plus d'un an et de moins de 14 ans.

Cette année, les vaccinations seront effectuées à Saint-Cloud dans les conditions ci-après :

Vaccination antivariolique

a) Pour les enfants de moins d'un an :

Aux consultations des nourrissons :

Consultation 20, rue du Docteur-Desfossez, le vendredi 23 avril, à 14 h. 30.

Dispensaire des Coteaux, 11, rue Albert-I^{er}, le mercredi 28 avril, à 9 h. 30;

b) Pour les enfants dans la 11^e année et ceux ne l'ayant pas subi depuis cinq ans :

Un programme spécial a été arrêté pour toutes les écoles publiques de Saint-Cloud;

c) Pour les adultes et les enfants non inscrits aux différents groupes scolaires ainsi que pour les enfants des écoles privées :

A l'hôpital de Saint-Cloud, le samedi 15 mai, de 14 heures à 16 heures.

La vaccination, de même que la revaccination antivariolique ne confèrent pas l'immunité pour le reste de l'existence. Bien que cette opération ne soit pas obligatoire au-delà de 21 ans, il est recommandé de se faire revacciner.

Vaccination antidiphthérique-antitétanique

Pour les enfants des écoles :

Un programme a été arrêté pour toutes les écoles de Saint-Cloud.

Pour les nourrissons :

Consultations 20, rue du Docteur-Desfossez, les vendredis 14 mai, 28 mai et 11 juin, à 14 h. 30.

Dispensaire des Coteaux, 11, rue Albert-I^{er}, les mercredis 5 mai, 19 mai et 9 juin, à 9 h. 30.

Il est précisé aux familles intéressées que pour ces vaccinations, elles sont entièrement libres et que si pour une raison quelconque, elles ne peuvent se rendre aux séances publiques et gratuites, il leur est loisible de faire pratiquer la vaccination par un médecin de leur choix. Dans ce cas, elles seront tenues de déposer à la mairie, 2^e bureau, un certificat médical attestant cette opération.

DESTRUCTION DES MOUSTIQUES

Vous qui vous plaignez d'être victimes des moustiques, apprenez à connaître leurs mœurs afin de pouvoir détruire vous-mêmes ces insectes.

1^o Les moustiques pondent dans l'eau stagnante :

Supprimez donc, d'abord, toute cause de stagnation d'eau (eaux ménagères, flaques d'eau, récipients abandonnés, etc.). Il suffit d'une barrique d'eau dans un jardin pour donner naissance à des milliers de moustiques;

2^o Les moustiques pondent de préférence dans des récipients tels que tonneaux, baquets, réservoirs, creux d'arbres, etc...

Dès le début du printemps, et pendant tout l'été, couvrez hermétiquement tous vos réservoirs d'eau, videz et renouvelez au moins tous les huit jours l'eau des petits bassins, réservoirs, etc., versez-y du pétrole (20 gr. par m² de surface), si l'eau n'est pas destinée à l'alimentation. Dans le cas contraire, préservez-les par un grillage à mailles très fines. Surveillez les viviers et bassins, les abreuvoirs de poulailler, les auges, maintenez-les en état de propreté constant et traitez-les par des pulvérisations d'émulsions de D.D.T.

Dégagez les chéneaux et gouttières engorgés par les feuilles mortes ou les nids d'oiseaux.

Recherchez, dans les vieux arbres du voisinage des habitations, les trous développés au niveau de la section ou de l'entrecroisement des branches, car ces trous contiennent une eau riche en matières organiques et en tannin, et peuvent abriter les pontes ou larves de moustiques (aèdes très agressifs pour les personnes résidentes), combler ces trous avec du ciment;

3^o Les moustiques recherchent particulièrement, pour y déposer leurs œufs, les fosses d'aisances.

Recouvrez les tuyaux d'évent d'un appareil en zinc non oxydable ou en poterie, muni d'un grillage fin en cuivre non oxydable. Tous les dix jours, très régulièrement, déversez de deux à trois litres d'huile de houille dans les fosses par les sièges des w.-c., à condition que ceux-ci ne soient pas installés sur une fosse septique;

4^o Les moustiques adultes se réfugient l'hiver dans les caves et dans les sous-sols.

Pendant l'hiver, pulvérisez les parois des murs de solutions volatiles spéciales à base de D.D.T. qui laisseront un dépôt actif, et renouvelez ces pulvérisations périodiquement. Vous pouvez aussi faire brûler dans les caves, après avoir calfeutré toutes les ouvertures, du soufre ou du crésyl. Les vapeurs de ces produits asphyxieront les moustiques qui, le printemps venu, iraient pondre leurs œufs dans le voisinage de votre maison;

5^o Certains poissons, tels que l'ide mélanote, la gambusia, mangent les larves de moustiques.

Mettez-en dans vos pièces d'eau. La plupart des pisciculteurs vendent ces petits poissons.

Avec un peu de bonne volonté, aucun gîte de larves ne doit être ignoré, aucun moustique ne doit éclore.

Détruire les moustiques en s'attaquant principalement à leurs larves, c'est éliminer les dangers de nombreuses maladies, c'est assurer votre tranquillité, c'est rendre la vie plus agréable.

L'ARTISTE YVES MARTEL N'EST PLUS

Une belle figure clodoaldienne est disparue tout récemment : M. PIAULT (à la scène Yves MARTEL), né à Châtellerault et mort à 89 ans, en son château d'Availles, près de Poitiers.

Il avait plus de 50 ans de théâtre et était Chevalier de la Légion d'honneur.

Il créa, avec Gémier, *Les Gâtés de l'Escadron*, de Courteline, et obtint un gros succès dans le rôle de la Pelotte.

Il joua avec le grand Coquelin dans *Cyrano de Bergerac* et accompagna Coquelin dans sa tournée triomphale à travers les capitales.

C'est lui qui, avec Jane Méryem, introduisit en France le sketch. Originnaire d'Angleterre où MARTEL l'avait vu, le sketch gagna la Belgique, la Suisse, l'Amérique du Sud.

Yves MARTEL fut directeur du Théâtre Français en Roumanie, régisseur général de divers théâtres parisiens, notamment de la Renaissance et du Théâtre Antoine. Il régla la mise en scène de l'opérette *Phi-Phi*, qui a été représentée un peu partout dans le monde.

Yves MARTEL fut des premiers à lancer le cinéma muet. Il tourna avec Max Linder et Prince, dit Rigadin.

Au cours des dernières années, il a tourné dans *Un ami viendra ce soir* et dans *Une si jolie petite plage*.

Il fut à Saint-Cloud, où il habitait depuis de longues années, d'abord rue des Tennerolles et ensuite boulevard de la Répu-

blique, un des animateurs de la Maison de la Culture Populaire et un des initiateurs des groupements théâtraux de cette ville. C'est lui qui mit en scène *Le Pays du sourire* et *Les cloches de Corneville*. Il fit également des conférences remarquées au Centre Culturel et Artistique.

A ses filles, à son fils et à son petit-fils, nous présentons nos condoléances sincères.

NECROLOGIE

Nous avons appris avec peine la mort de Mme DUPERIER, mère de M. Robert DUPERIER, préfet honoraire, conseiller municipal de Saint-Cloud.

Une très nombreuse affluence a assisté aux obsèques religieuses qui ont eu lieu à Paris, en l'église Saint-Médard, sa paroisse.

L'inhumation définitive a eu lieu dans le caveau de famille, à Dax.

M. CHAVETON, maire, étant absent de Saint-Cloud, la Municipalité était représentée aux obsèques par MM. MONSEL, SCHREDER, LAURENCE, adjoints. La plupart des conseillers municipaux de Saint-Cloud étaient présents.

Nous offrons à M. DUPERIER et à toute sa famille nos vives condoléances.

Nous avons appris avec peine le décès de M. Georges LEPARGNEUR, inspecteur général honoraire du Ministère de la Reconstruction et du Logement, ancien contrôleur des Dépenses engagées, commandeur de la Légion d'Honneur, ancien conseiller municipal de Saint-Cloud, survenu le 2 avril, en son domicile, 14, rue Jacquilet, à Saint-Cloud.

Les obsèques ont eu lieu à Juniville (Ardennes), le 5 avril, dans l'intimité.

Nous présentons à Mme Georges LEPARGNEUR, à M. et Mme Jean LEPARGNEUR et leurs enfants, à M. et Mme René LENQUELLE et leurs enfants, à M. et Mme Jean LEBRETON et leurs enfants, nos condoléances les plus sincères et les plus émues.

On nous communique :

CAISSE PRIMAIRE CENTRALE de SÉCURITÉ SOCIALE de la RÉGION PARISIENNE

Avis aux assurés sociaux

On nous signale que depuis le 19 mars 1954, un guichet vieillisse est ouvert tous les vendredis, de 13 h. 30 à 17 heures, au Centre de Saint-Cloud, place Georges-Clemenceau, où sont fournis tous renseignements concernant les pensions-vieillesse et les retraites des vieux travailleurs.

ÉQUIPES CLODOALDIENNES DE RÉFECTION ET D'AMÉLIORATION DU LOGEMENT (E.C.R.A.L.)

Qui que vous soyez, pauvres ou riches, bien logés ou non, sachez que tout près de vous existent de vrais pauvres et de vrais taudis que vous ne soupçonnez peut-être pas.

Les E.C.R.A.L. se sont penchés sur ce problème et cette misère et ont entrepris d'y apporter un remède. En 18 mois, elles ont remis en état 17 pièces, soit 10 logements.

Mais elles voudraient faire plus et mieux, c'est pourquoi elles font appel à votre concours.

Elles ont besoin de vous, elles ont besoin de votre aide, de votre argent si vous le pouvez et aussi de votre travail.

Venez les aider le samedi ou le dimanche, chaque semaine, chaque mois, quand vous pouvez.

Vous pouvez fournir les matériaux : plâtre, peinture, colle, papier peint, pinceaux, etc...

D'avance merci.

Adressez-vous à Jacques COLLAIN, 68, rue Royale ou à Pierre KING, 15, avenue Belmontet.

UNE SPORTIVE CLODOALDIENNE A L'HONNEUR

Nous avons omis, dans notre dernier bulletin, de signaler les exploits sportifs accomplis au cours de la saison passée par une de nos compatriotes, Mlle Joëlle Caënen.

Point n'est besoin de commentaires. Les résultats obtenus par Mlle Caënen prouvent sa classe et autorisent les plus grands espoirs sur cette jeune fille qui n'a pas encore atteint ses 17 ans. Qu'on en juge :

Saison 1953 :

1° Finaliste de la meilleure basketteuse comme membre de l'U.A.S. « La Clodo »;

2° Athlétisme : scolaire (catégorie « cadette ») :

a) Championne de France et recordwoman de France (civil et scolaire) au lancer du poids : 12 m. 62;

b) 2° du Championnat de France : saut en longueur;

3° Athlétisme avec le Stade Français, catégorie « cadette », championne de France de saut en longueur : 5 m. 17 et du lancer au poids;

4° Athlétisme : Championne de France et recordwoman de France du « Triathlon » (60 m., saut en hauteur et poids);

5° Athlétisme, à titre civil : Championne de Paris, saut en hauteur (1 m. 45); championne de Paris, course en relais (4x60 m.);

6° Internationale universitaire (poids et saut en hauteur).

Nous adressons à Mlle Caënen toutes nos félicitations et sommes persuadés que, sous la conduite de son père, professeur d'éducation physique au lycée, elle fera en 1954 une saison encore plus brillante.

Dans les Sociétés

Activités de l'U. A. S. « La Clodo »

Section foot-ball

Au 1^{er} avril, les équipes engagées dans le Championnat de Paris, 1^{re} division, groupe C, n'auront plus que deux matches à disputer contre Clamart et Saint-Cyr.

L'équipe 1^{re} terminera dans les places d'honneur après avoir eu de sérieuses chances de finir à la première place.

Elle a triomphé du C. O. Billancourt qui, après 8 matches, n'avait pas encore connu de défaite.

Elle a également battu : l'A. S. Bourse, C. A. G. Garches, U. S. 19^e, Saint-Cyr, Trappes, la S. A. Parisienne, U. S. Puteaux et fait match nul avec Clamart, elle a dû s'incliner devant l'U. S. Malakoff qui, la prochaine saison, évoluera en promotion d'honneur.

L'équipe 1^{re} réserve, constituant par définition le trop plein de la 1^{re}, se voit constamment mise à contribution pour faire face aux indisponibilités causées par suite de blessures ou le manque provisoire de forme des titulaires. C'est ce qui explique, bien que composée d'excellents éléments, elle n'arrive que 7^e au classement.

La 2^e réserve pouvant, par contre, maintenir son homogénéité et composée d'autre part de bons éléments, occupe la 2^e place de son groupe derrière l'Équipe du C. O. Billancourt.

Quant à l'équipe « Cadets », sa place de 6^e résulte non pas de la mauvaise qualité des joueurs car l'équipe possède de très bons éléments, mais du fait qu'elle n'a que très rarement aligné une équipe complète lors des matches.

Nous ne saurions trop faire appel aux jeunes sportifs de Saint-Cloud pour assurer à cette équipe, lors de la prochaine saison sportive, un effectif suffisant en leur rappelant que c'est chez nos cadets que sont sortis les meilleurs éléments de notre équipe 1^{re} actuelle.

Signalons enfin qu'une équipe H. C. dispute des rencontres amicales, permettant aux membres licenciés tardifs ou excédentaires dans les équipes de championnat, de n'en pas moins pratiquer leur sport favori.

Signalons pour terminer que le déplacement en Angleterre de l'équipe 1^{re}, qui devait avoir lieu pendant les fêtes de Pâques, est reporté au début de la prochaine saison sportive. L'équipe anglaise sera reçue à Saint-Cloud en match retour au cours de la même saison.

..

Dans un prochain numéro du *Bulletin*, nous donnerons le compte rendu des activités des autres sections de la Société municipale qui continue à porter bien haut les couleurs de Saint-Cloud et que nous félicitons très sincèrement.

LA NUIT DANSANTE DE LA CLODO

Beaucoup de monde, beaucoup d'entrain, excellent orchestre au bal de la Société municipale « La Clodo », le 3 avril, à notre Salle des Fêtes. On notait la présence de M. CHAVETON, maire; M. MONSEL, adjoint; MM. BEAUFOCHER, LEMONNIER DUCROS, BENOIT, COMEAU, conseillers municipaux. Étaient excusés : MM. ROLLIN, LAURENCE, adjoints; DUPERIER, conseiller municipal.

Autour du président, M. HUET, se trouvaient MM. ANDRÉ, DURIS, GENTILINI, vice-présidents; le colonel Félix BRUNAU, BAUDRY, BERNARD, BÉRANGER, MAILLET, VASSEUR, PLOUZEAU, président de la Société « Sports et Loisirs » de la librairie Hachette; LE NOZEH, sous-directeur de la librairie Hachette, etc.

Dans la salle, parfaitement décorée de motifs originaux, il y avait un très grand nombre de jeunes sportifs qui dansèrent jusqu'au matin.

Le succès du bal de « La Clodo » a prouvé que notre Société municipale était bien vivante et qu'elle savait aussi bien se réjouir que cueillir des lauriers dans les compétitions.

A L'AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES

La compagnie R. DUCROS, groupe théâtral de l'Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Publiques de Saint-Cloud, a présenté le 27 mars, en soirée, un spectacle de qualité : *Château Historique*, pièce en 3 actes de Bisson et Berr de Turique. Ce fut un grand succès. Très belle salle avec public enthousiaste, qui a su apprécier et applaudir les acteurs amateurs qui se donnent avec beaucoup de cœur dans les petits rôles comme dans les grands pour un ensemble parfait. Souci du décor et de la mise en scène dans le moindre détail.

Le 4 avril, l'Amicale a organisé pour la première fois, un bal d'enfants travestis. Ce coup d'essai fut un coup de maître puisque plus de 400 enfants participèrent à cette manifestation. Nombreux furent également les parents heureux de voir la joie de leurs petits, au milieu des jeux de serpentins et de ballons.

La petite Marie-France est venue charmer toute l'assemblée, son jeune talent a été fort applaudi ainsi que la petite Michèle Josselyn, très gracieuse dans son petit numéro de danses. Les clowns se sont dépensés sans compter : pitreries et musique, ils ont su animer les rondes joyeuses.

TENNIS-CLUB DE SAINT-CLOUD 48 bis, rue des Tennerolles, Saint-Cloud

Le Comité directeur du T. C. de Saint-Cloud informe ses membres que si les conditions atmosphériques le permettent, les trois courts seront mis à leur disposition pour la saison 1954 à partir du samedi 17 avril.

Les personnes qui seraient intéressées par la pratique du tennis peuvent demander tous renseignements et conditions d'adhésion à Mme BOUILLER, au Club, 48 bis, rue des Tennerolles ou à A. J. COUCKE, sur rendez-vous, 121, rue des Tennerolles, Saint-Cloud. Mol. 47-87. Le professeur HEBBELINCK sera à la disposition des membres du Club le mercredi (après-midi) et le jeudi sur rendez-vous.

LIGUE FRANÇAISE CONTRE LE CANCER

La quête organisée par la Ligue Française contre le cancer dans toute la France, les 20 et 21 mars, a rapporté pour Saint-Cloud la somme de 145.450 francs.

La Ligue exprime toute sa reconnaissance d'abord aux dévoués quêteurs et quêteuses, ensuite à tous les habitants de Saint-Cloud qui ont répondu généreusement à son appel.

Le montant de cette quête sera affecté aux différents buts que poursuit la Ligue en Seine-et-Oise :

Dépistage des malades.

Secours d'urgence aux cancéreux nécessiteux.

Aide à la recherche scientifique.

Propagande.

Gestion du Centre de convalescence et de diététique d'Ecquevilly (Seine-et-Oise), ouvert depuis un mois aux malades hommes.

Le Comité local envisage notamment à l'hôpital de Saint-Cloud l'ouverture d'un centre de dépistage.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser par lettre à Mme OSSUDE, déléguée-animateur de la Ligue, aux bons soins de la mairie de Saint-Cloud.

OFFRES D'EMPLOIS

Il est signalé à l'attention des employeurs éventuels que le Service du placement (offres d'emplois), n'est plus assuré depuis 1945 par les services de la mairie, mais par ceux du Bureau de Main-d'Œuvre fonctionnant :

8, avenue Le Corbeiller, à MEUDON

Téléphone : OBServatoire 09-79

ÉTAT CIVIL DE JANVIER, FÉVRIER, MARS

NAISSANCES

Janvier

Françoise, Georges, Thérèse Gibrain. — Marie, Christine, Magdeleine, Juliette Des Moutis. — Patrick, Jacques Tourdot. — Frank, Marcel, François Broquerie. — Michel, François Haulard. — Nelly, Mireille Noël. — Claudine, Claire, Hélène, Georgette Leguillochet. — Yves Morvan. — Martine Pleurdeau. — Elisabeth, Claude, Renée Constans. — Jocelyne Le Bivic.

Février

Jocelyne Godiveau. — Claudine, Yvonne, Antoinette Desvigne. — Liliane, Dominique Weppe. — Sylvia, Louisa, Andrée Bergerioux. — Patricia, Madeleine Bergerioux. — Christian, Yvon Bixella. — Isabelle, Marie, Marguerite Megevand. — Didier, Henry, Noël Maréchal. — Bruno, Alain, Adalberto Rodrigues. — Mireille, Louise Blanchetête. — Brigitte, Marie, Louise, Pauline, Bernadette Vaudin. — Françoise, Marie, Germaine, Eugénie Brebant. — Claudine, Suzanne Jamet. — Michel, Gilbert, Marcel Folliot. — Martine, Josette, Louise Morin.

Mars

Nicole, Jacqueline, Yvonne Jacquemain. — Alain, Pierre Verdelet. — Janny, Victor, Emilien Basiletti. — Luc Roturier. — Marc, Alain Duole. — Philippe, Christian Baduel. — Dany Roland Boittiaux. — Jean, Louis, Pierre, Christian Bor. — Jean Muguier. — Josiane, Hélène, Jeanne Landy.

MARIAGES

Janvier

Jules, Alexandre, Benoit Plouvier et Jeannine, Yvonne Coppey. — Gilbert, André Guillaume et Françoise, Henriette Chérot. — Jean, Baptiste Pelisson et Jeannine, Eugénie Odie. — Arnold, Antoon Van Vuuren et Marie, Laurence Chanteau. — François, Pierre Estager et Charline, Liane, Janine Camus. — Alexandre Brahim et Dominica Pascual. — Paul, Auguste, Eugène Lemonnier et Yvonne, Irma, Eugénie Rannou.

Février

Jacques, Marie, Joseph Vandewynckele et Béatrice Becquart. — Jean, Pierre Lecanu et Denise Grebet. — Henri, Charles, Arthur Danglehant et Yvonne, Marie Le Garff. — Raymond, Jean, Baptiste Laboureur et Suzanne, Anna Thibault. — Emile, Claude Moulin et Jeannine, Marcelle Dumoncel. — Paul, Albert Nollet et Lucile, Hélène Pépin. — Robert, René Baudry et Simone, Thérèse Balesdent. — Lucien, Daniel Jacquemet et Lucie, Eugénie Deda.

Mars

Yves, Jean Mathé et Marcelle, Georgette, Aimée Haye. — Jean Biraud et Jacqueline, Emilie, Léontine Coulet. — Lucien, Charles, Léon Allart et Dolly, Rita, Edmonde Le Van. — André, Julien, Louis Henault et Paulette Dubourg. — Jean, Jacques, Charles Ruat et Jeannine, Marie Bobbi. — Maurice, Jean Bréaud et Anatila, Sophie Nordman. — Jaroslaw Jacuk et Madeleine, Louise Porcher. — Raymond, Henri Dutartre et Renée Prieur. — Bernard, Gabriel Jouanneau et Denise, Laure, Angèle Allard. — Pierre, Eugène, Jules Losi et Marie, Joséphine Lebold. — Georges Maggi et Madeleine, Jeanne Desvignes. — Marc Escutary et Denise Cotier.

DECES

Janvier

Jean Képa, 50 ans. — Suzanne, Louise Bachmann, veuve Kiretchdjian, 84 ans. — François Brenot, 88 ans. — Joachim-Marie Le Quentrec, 84 ans. — Cécile, Marie, Ernestine Dupeux, veuve Labati, 80 ans. — Catherine Goeffert, 84 ans. — Marie Bruner, veuve Jonneaux, 80 ans. — Denise Bourez, femme Treherne, 46 ans. — Pierre-Désiré Gouverneur, 85 ans. — Marie-Claudine Blin, veuve Toutant, 65 ans. — Albert-Gustave Gérard, 64 ans. — Georges Dugué, 69 ans.

Février

Simon-Alfred Raveau, 80 ans. — Achille-Joachim Giris, 65 ans. — Adèle Patelli, veuve Carini, 79 ans. — Elise Josse, femme Gusching, 84 ans. — Georges Suire, 75 ans. — Marie-Madeleine Fabre, veuve Albert, 80 ans. — Eugène-Marie-Andoche-Napoléon Le Ray, duc d'Abrantes, 83 ans. — John-Albert Ruinat, 76 ans. — Etienne-Eugène-Joseph Cressot, 71 ans. — Hortense-Lucie-Marie Le Squer, veuve Paillou, 78 ans. — Félix-Alexis Fleury, 75 ans. — Céline-Alphonsine Doyère, veuve Paquier, 83 ans. — Henriette-Louise François, veuve Antoine, 86 ans. — Ernest-Alexandre Vuischard, 81 ans. — Marie-Céline, Antoinette Brunet, veuve Français, 74 ans. — Marcellin Aupetit, 76 ans. — Victor-Julien-Félix Cornille, 72 ans. — Eugénie-Lucie Maillard, 50 ans.

Mars

Madeleine-Marthe Miraillet, 29 ans. — Emma-Juliette Taureau, 81 ans. — Elisabeth-Philomène Quet, veuve Giraud, 74 ans. — Marie-Eugénie Mangot, veuve Issartel, 87 ans. — Adrien Mazenc, 58 ans. — Marie Desmaison, veuve Puygrenier. — Joseph-Germain Ressegaire, 59 ans. — Marthe-Victorine Larchez, veuve Jacquet, 77 ans. — Eugène-Constant Niemann, 77 ans. — Hanna-Marie-Hansen, 79 ans. — Pierre-Gabriel Grouselle, 65 ans. — Jeanne-Zélie-Julia Pierson, veuve Barten, 81 ans.

Et pour finir ce numéro de printemps, notre slogan habituel :

Si nous voulons

que notre ville soit propre,

...ne la salissons pas !...

Propriétaires, Locataires,

Profitez du Printemps, pour repeindre vos balcons, vos persiennes, vos clôtures, pour entretenir vos jardins.

Enfouissez vos détritiques de jardins, n'en encombrez pas nos trottoirs.

Merci !